

Les Cahiers des Dix



L'Histoire vraie du Chien d'Or

Pierre-Georges Roy, D. ès L., M.S.R.C.

Number 10, 1945

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1080181ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1080181ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Roy, P.-G. (1945). L'Histoire vraie du Chien d'Or. *Les Cahiers des Dix*, (10), 103–168. <https://doi.org/10.7202/1080181ar>

Tous droits réservés © Les Éditions La Liberté,

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

L'Histoire vraie du Chien d'Or

Par PIERRE-GEORGES ROY, D. ès L., M.S.R.C.

Un mot d'avertissement

Une fois que le chiendent a gagné la terre d'un habitant, celui-ci y consacrerait-il le reste de son existence qu'il ne réussirait pas à se débarrasser de cet hôte peu désiré. La légende est le chiendent de l'histoire. Elle est plus dangereuse que la mauvaise herbe parce qu'on ne la craint pas. On vient même à l'aimer parce que dans bien des cas elle embellit l'histoire et lui donne des couleurs plus gaies ou plus tragiques, selon le goût des lecteurs.

On ne sait pas au juste où était située la maison où mourut Montcalm, à Québec. Il est cependant un fait absolument certain, c'est que Montcalm n'a pas passé de vie à trépas dans la typique petite maison de la rue Saint-Louis qu'on s'acharne à dénommer la *Maison Montcalm*. P.-B. Casgrain a établi sur des documents irréfutables que Montcalm, blessé à mort, ne fut pas transporté dans cette maison⁽¹⁾. Ce qui n'a pas empêché les officiels des fêtes du Tricentenaire de Québec de conduire l'archevêque anglican de Cantorbéry dans la fausse maison Montcalm afin d'y voir la petite chambre où le héros avait expiré. Cette condescendance de personnages officiels en faveur de la légende au détriment de la vérité eut cependant un résultat désastreux pour ceux qui avaient piloté le prélat dans sa visite du vieux Québec. Quelques jours plus tard, l'archevêque de Cantorbéry, mieux informé, ne cacha pas son mécontentement aux intéressés. Heureusement, il n'avait pas déposé de fleurs dans la maison Montcalm, mais

(1) *B.R.H.* 1902, p. 229 et sep. « Une autre maison Montcalm à Québec », article de P.-B. Casgrain.

il avait été tout de même mystifié, et les grands personnages craignent le ridicule.

Il y a une leçon à tirer de cette mésaventure vieille déjà de près de quarante ans. C'est que l'histoire et la légende doivent rester chacune dans leur domaine. Mettons une cloison bien étanche entre les deux. L'histoire c'est ce qui a été. La légende est plutôt ce qui n'a pas été.

On l'a dit et répété, une belle dame n'a pas besoin de colifichets pour se faire admirer. Sa mise simple et modeste lui donne tout de suite l'avantage sur ses compagnes moins douées des dons de la nature et qui ont recours aux trucs des maquillages et de la toilette pour suppléer à leur infériorité.

L'histoire est une belle dame. Cependant, on ne l'admire qu'à la condition qu'elle ne porte pas de fard ni de faux ornements.

La légende est aussi une dame pleine de charmes et d'agréments. Elle réussit à se faire aimer tout comme l'histoire mais à la condition qu'elle reste chez elle. Dès qu'elle sort de son domaine, c'est-à-dire de la fiction, pour se hausser à la hauteur de la vérité, elle est l'objet des quolibets des gens de goût ennemis du faux. On la qualifie alors de menteuse, de perfide, de parvenue, etc., etc.

Québec est la ville la plus belle, la plus aimée, de toutes les cités du Nouveau-Monde. La vieille capitale ne porte pas de faux bijoux ni d'ornements postiches. Elle est restée ce que la nature l'a faite en lui donnant le jour. Son histoire est une épopée qui commence en 1608 et n'est pas terminée, Dieu merci. Faisons connaître l'histoire de Québec telle qu'elle a été. Dégageons le vrai du faux dans les trois siècles d'existence de la capitale et les étrangers loin de la dédaigner l'aimeront davantage.

Ceci ne veut pas dire que le Québec légendaire doit être mis de côté. Non, mais encore une fois, établissons une borne solide entre le Québec vrai et le Québec faux. Disons simplement: ceci est vrai, ceci n'est que de la légende.

La famille Le Gardeur

Le Père Le Jeune, dans la *Relation* de 1636, après avoir raconté l'arrivée à Québec, le 11 juin 1636, du chevalier de Montmagny, successeur de M. de Champlain au gouvernement de la Nouvelle-France, écrit : « Ce n'est pas tout, ce même jour parut un vaisseau commandé par monsieur de Courpon, qui nous rendit le Père Nicolas Adam et notre Frère Ambroise Gauvet. Ces entrevues en un pays si éloigné de notre patrie, après avoir traversé tant de mers, sont sensibles parfois aux yeux, aussi bien qu'au cœur. Notre joie ne se tint pas là, la quantité de familles qui venaient grossir notre colonie l'accrut notablement, celles entre autres de monsieur de Repentigny et de monsieur de la Poterie, braves gentilshommes, composées de quarante-cinq personnes. C'était un sujet où il y avait à louer Dieu de voir en ces contrées des demoiselles fort délicates, des petits enfants tendrelets sortis d'une prison de bois, comme le jour sort des ténèbres de la nuit et jouir après tout d'une aussi douce santé, nonobstant les incommodités qu'on reçoit dans ces maisons flottantes, comme on s'était promené dans un carrosse »⁽²⁾

Dans le contingent de quarante-cinq nouveaux habitants arrivés à Québec, le 11 juin 1636, la famille Le Gardeur, de Thury, en Normandie, comptait dix âmes. C'étaient : Catherine de Cordé, veuve de René Le Gardeur de Tilly ; Pierre Le Gardeur de Repentigny, fils de madame Le Gardeur de Tilly, avec sa femme Marie Favery et leurs enfants, Marie-Madeleine, Catherine et Jean-Baptiste ; Charles Le Gardeur de Tilly, second fils de madame Le Gardeur de Tilly ; Jacques Leneuf de la Poterie, gendre de madame Le Gardeur de Tilly, avec sa femme Marguerite Le Gardeur de Tilly, et leur fille Marie-Anne Leneuf de la Poterie.

La famille Le Gardeur, originaire de Normandie, appauvrie, avait possédé plusieurs seigneuries. Anobli par Louis XIII dès mai 1610,

(2) *Relations des Jésuites*, année 1636.

Jean Le Gardeur de Croysille avait eu trois fils qui avaient obtenu des charges importantes dans l'armée et la judicature. Veuve, madame Le Gardeur de Tilly, qui avait été mariée au fils de ce Le Gardeur de Croysille, avait décidé de passer dans la Nouvelle-France, où elle espérait que ses fils et son gendre pourraient refaire la fortune de la famille que les malheurs des temps lui avaient fait perdre.

Madame Le Gardeur de Tilly décéda à Québec le 7 juillet 1657. Elle vécut assez vieille pour se rendre compte qu'elle ne s'était pas trompée dans ses espoirs et que ses fils et son gendre deviendraient bientôt des citoyens importants et respectés de la colonie.

Pierre Le Gardeur de Repentigny, marié à Marie Favery, fut le fondateur de la belle famille Le Gardeur de Repentigny, qui se subdivisa dans les branches des Le Gardeur de Villiers, Le Gardeur de Pontseau, Le Gardeur de Saint-Pierre, Le Gardeur de Courtemanche, Le Gardeur de Montesson, Le Gardeur de Croysille, etc.

Charles Le Gardeur de Tilly, qui épousa dans la colonie Geneviève Juchereau de Maur, créa ici la famille Le Gardeur de Tilly, non moins importante que celle des Le Gardeur de Repentigny. Cette famille forma les branches des Le Gardeur de Saint-Michel, Le Gardeur de L'Isle, Le Gardeur de Beauvais, Le Gardeur de Caumont, Le Gardeur de Moncarville, etc., etc.

Quant au gendre de madame Le Gardeur de Tilly, Jacques Leneuf de la Poterie, il ne tarda pas, lui aussi, à faire sa marque dans son pays d'adoption. Il fut gouverneur des Trois-Rivières et le gouverneur de Mézy, par son testament, le désigna comme administrateur de la colonie, en attendant l'arrivée de son successeur.

Les familles Le Gardeur de Repentigny et Le Gardeur de Tilly disparurent du pays à la Conquête ou peu après, mais elles y avaient joué des rôles si honorables que le souvenir s'en est conservé dans nos villes comme dans nos campagnes.

L'officier Le Gardeur de Repentigny

Nos ancêtres avaient une si haute idée des chevaliers de Saint-Louis qu'ils disaient d'un individu de réputation avariée: ce n'est pas de la croix de Saint-Louis. La famille Le Gardeur, dans ses diverses branches, compta au Canada, au moins quatorze chevaliers de Saint-Louis. Aégidius Fauteux, dans ses *Chevaliers de Saint-Louis au Canada*, cite, pour sa part, six Le Gardeur de Repentigny qui reçurent la croix de Saint-Louis. C'est dire les services rendus à la Nouvelle-France par les membres de cette famille distinguée.

Jean-Baptiste-René Le Gardeur de Repentigny, arrière-petit-fils du premier Le Gardeur établi dans la Nouvelle-France, embrassa la carrière des armes comme la plupart de ses ancêtres.

M. Le Gardeur de Repentigny, malheureusement, ne put donner toute la mesure des services que sa bravoure et ses capacités militaires pouvaient offrir à son pays. Il trouva la mort, le 16 septembre 1733, non loin du poste de Michillimakinac dont il avait le commandement. Accompagné d'une couple d'officiers et de quelques soldats, il s'était rendu au fort des Sakis, dans la baie des Puants, pour sommer les Sauvages Renards de se rendre à Québec. Un Sakis tira un coup de fusil sur un Français, et M. Le Gardeur de Repentigny fut tué dans la mêlée qui suivit cet attentat. Ce brave officier n'était âgé que de 38 ans.

Marié à Marie-Catherine Juchereau de Saint-Denys, qui décéda six ans avant lui, M. Le Gardeur de Repentigny en avait eu cinq enfants:

1° *Pierre-Jean-Baptiste-François-Xavier*, né le 20 mai 1719. C'est celui qui tua le sieur Jacquin dit Philibert.

2° *Daniel-Marguerite-François*, né le 7 juin 1720. Il servit d'abord dans les troupes du Canada puis passa en France où il entra dans la marine. Il décéda capitaine de frégate, à Rochefort, le 16 janvier 1769. Marié en France, il laissa un fils qui prit le titre de comte de Repentigny et décéda à Tours le 4 décembre 1820.

3° *Louis*, né le 5 août 1721. C'est le chevalier de Repentigny si souvent confondu avec son frère aîné. Il décéda à Paris le 11 octobre 1786.

4° *François-Marie*, né le 18 septembre 1726. Probablement décédé en bas âge.

5° *Jacques-Philippe*, né le 1er mai 1727, qui décéda en bas âge.

Pierre-Jean-Baptiste-François-Xavier, qui fut plutôt connu sous l'unique prénom de Pierre, fils aîné de l'officier tué à la baie des Puants, n'avait pas encore quinze ans à la mort de son père. Sous le régime français, la valeur n'attendait pas le nombre des années. Le gouverneur de Beauharnois, ami de sa famille, fit entrer le jeune garçon dans les troupes de la marine dès l'année de la mort de son père.

Enseigne en second en mars 1734, enseigne en pied en avril 1742, M. Le Gardeur de Repentigny fut promu lieutenant en février 1743.

Les officiers des troupes de la marine n'apprenaient pas le métier des armes dans les écoles militaires ni dans les académies. A l'âge de quinze et parfois à quatorze ans, ils étaient enrégimentés dans les troupes en qualité de *petits officiers*. Envoyés dans les forts ou les postes éloignés, ils recevaient leur instruction de leurs frères d'armes plus âgés qu'eux. La plupart vivaient plusieurs années dans ces garnisons, le plus souvent en contact avec les Sauvages. Ceux-ci, on le comprend facilement, étaient loin d'être des exemples pour ces jeunes gens. On peut même s'étonner que la vie des bois n'ait pas été plus préjudiciable à ces officiers.

Les forts et les postes de frontière où on envoyait les *petits officiers* étaient de magnifiques écoles de bravoure, d'endurance et d'initiative personnelle, mais, par contre, continuellement en contact avec des soldats et des Sauvages ils finissaient par adopter leur manière de vivre et se persuader que la force prime le droit et que le meilleur moyen de régler un différend est de se servir de l'épée.

Ceci n'excuse pas le coup d'épée donné à Jacquin dit Philibert par M. Le Gardeur de Repentigny, en 1748, mais en atténue peut-être

la responsabilité. Les juges tiennent compte du milieu où s'est passé l'enfance de ceux qui comparaissent devant eux, et ils ont raison. M. Le Gardeur de Repentigny n'avait pas connu sa mère, son père lui avait été enlevé par la guerre juste au moment où il aurait eu besoin de ses conseils et de sa direction, et, de plus, il avait reçu son instruction militaire et morale dans des garnisons où, trop souvent, on fortifie le corps au détriment de l'âme.

Nicolas Jacquin dit Philibert

Nicolas Jacquin dit Philibert, celui que les romanciers et chroniqueurs ont plutôt fait connaître sous l'appellation de bourgeois Philibert, était originaire du petit bourg de Martigny, au diocèse de Thou, en Lorraine. Nous ne savons pas en quelle année il passa dans la Nouvelle-France. Peut-être vint-il ici comme soldat dans les troupes de la marine. En tout cas, en 1730, peut-être un peu avant, il était déjà établi à Québec et s'occupait de commerce.

Le 23 novembre 1733, Nicolas Jacquin dit Philibert épousait, à Québec, Marie-Anne Guérin, fille de Louis Guérin, tailleur d'habits, et de Marie-Anne Pasquet. Deux jours plus tôt, le 21 novembre 1733, le notaire Henry Hiché avait reçu le contrat de mariage de Jacquin dit Philibert. Apparemment, le père de la future mariée était assez en moyens puisqu'il lui donnait trois mille livres comptant, en avance-ment d'hoirie, avec en plus, à la mode du temps, six cuillers et six fourchettes et une écuelle d'argent pesant le tout environ cinq mars. Jacquin dit Philibert, de son côté, donnait à sa future femme, trois mille livres en douaire préfix ou coutumier, à son choix.

Parmi les amis du sieur Jacquin dit Philibert qui signent à son contrat de mariage on compte Pierre André de Leigne, lieutenant-général de la Prévôté, Michel Bertier, chirurgien du roi à l'Hôtel-Dieu, etc., etc. M. Jacquin dit Philibert était donc dès l'époque de son mariage un citoyen bien vu de la capitale.

Nicolas Jacquin dit Philibert sans être un des riches marchands

de Québec faisait cependant un commerce assez étendu. Actif, débrouillard, désireux de faire fortune, il augmentait chaque année le volume de ses affaires. Son nom apparaît fréquemment, de 1733 à 1748, devant la Prévôté de Québec et le Conseil Supérieur, dans des poursuites prises contre des débiteurs récalcitrants ou en retard dans leurs paiements. Le recensement paroissial de Québec dressé en 1744 nous donne une idée de l'activité du marchand Jacquin dit Philibert. Le curé de Québec mentionne qu'il logeait sous son toit huit employés ou domestiques: Pierre Bigue, boulanger; Bertrand Guilmet, tonnelier; Bastien Desorcy, volontaire; Jean-Gabriel Treny; Robert, nègre baptisé; Pierre, nègre baptisé; Marie, âgée de 25 ans; Christine, sauvageonne, âgée de 22 ans. Une requête du contrôleur de la marine présentée à l'intendant l'année même de la mort de Jacquin dit Philibert mentionne qu'il avait depuis plusieurs années le contrat pour fournir le pain et les autres provisions de bouche nécessaires aux troupes. Quelques autres documents, non officiels ceux-là, lui donnent le titre de munitionnaire du roi. Il est certain, toutefois, que le marchand québécois, sans avoir les privilèges qui devaient être accordés un peu plus tard au notoire munitionnaire Cadet, fournissait au roi à peu près toutes les provisions requises pour les troupes cantonnées à Québec ou dans les environs.

De son mariage avec Marie-Anne Guérin, Nicolas Jacquin dit Philibert eut six enfants:

1° *Marie-Anne*, née le 2 septembre 1734 et mariée, le 20 août 1751, à Charles-Simon Soupiran, chirurgien. Elle décéda le 12 juillet 1756.

2° *Marie-Madeleine*, née le 2 juin 1736 et décédée le 9 août 1739.

3° *Pierre-Nicolas*, né le 18 mai 1737. Il vivait encore en 1751 et signait Pierre Jacquin. C'est celui dont Kirby, dans son roman *le Chien d'Or*, fait un officier des troupes de la marine, vengeur de son père.

Ce bon bourgeois, s'il lui était donné de revenir sur la terre, serait sans doute ébahi du rôle belliqueux que lui fait jouer le romancier⁽³⁾.

4° *Pierre*, né le 22 avril 1738 et décédé le 7 juillet 1738.

5° *Nicolas*, né le 10 novembre 1740. Il comparait à un acte du notaire Saillant le 22 août 1768 et il est qualifié de « bourgeois et négociant à Québec, demeurant à la hauteville ». Il signe Nicolas Jacquin.

6° *Marguerite*, née le 30 octobre 1742. Elle est mentionnée au recensement paroissial de 1744, mais nous croyons qu'elle décéda peu après.

Comme nous ne trouvons aucune trace des frères Pierre-Nicolas Jacquin et Nicolas Jacquin dans les registres de l'état civil ni ailleurs après 1768, nous pouvons supposer qu'ils rejoignirent en France leur mère remariée à Bernard de Cardeneau.

Le journée fatale du 20 janvier 1748

Les billets de logement pour les officiers et soldats ont été, probablement, de tous les temps et de tous les pays. Au Canada, ils ont existé sous le régime français et, après la Conquête, les Anglais continuèrent cette pratique pendant un bon nombre d'années. Pendant la guerre de 1812, les troupes levées à Québec et dans toute la région furent logées, en vertu de billets de logement, dans un grand nombre de familles de la capitale. Toutes les classes de la société, sous le régime français, étaient obligées de se conformer à cette loi militaire. Seuls, les officiers et les familles des officiers des troupes étaient exemptés du logement des soldats et, encore, ce privilège s'accordait nommément.

(3) Il y a bien eu dans les troupes de la marine un officier du nom de Philibert mais il était mort à Québec le 4 septembre 1734, soit trois ans avant la naissance de Pierre-Nicolas Jacquin dit Philibert. Nous trouvons son acte de sépulture dans les registres de Notre-Dame de Québec: « Le quatrième septembre mil sept cent trente-quatre a été inhumé dans l'église proche le bénitier du côté de Notre-Dame-de-Pitié le corps de M. Charles Philber enseigne en pied dans les troupes âgé de soixante ans décédé le mesme jour à quatre heures du matin après avoir reçu les sacrements de l'église et donné des marques de piété furent présents Mrs. Noël, le Vasseur ecclésiastiques et autres. — Plante, Ptre ».

En 1748, l'officier Le Gardeur de Repentigny était assigné à la garnison de Québec. Les autorités lui donnèrent un billet de logement à l'adresse d'une dame Lapalme. Après avoir habité chez cette dame pendant quelques jours, M. Le Gardeur de Repentigny, pour une raison ou pour une autre, obtint un nouveau billet de logement cette fois à l'adresse de M. Jacquin dit Philibert. Le négociant, peu soucieux de recevoir M. Le Gardeur de Repentigny chez lui, tenta de conclure des arrangements avec madame Lapalme, pour qu'elle continue à loger l'officier dans sa maison.

M. Jacquin dit Philibert avait l'humeur un peu brouillonne, et il parlait haut et fort. Dans une de ses visites à madame Lapalme, qui habitait dans la même rue, il fit des remarques assez désobligeantes pour son hôte. Le malheur voulut que l'officier revînt au logis sur les entrefaites et entendît une partie de la conversation. Les deux hommes se dirent des gros mots et la chicane se continua dans la rue. L'officier traita le négociant de nigaud et celui-ci, naturellement violent, leva sur lui sa canne ou un bâton qu'il avait à la main. M. Le Gardeur de Repentigny, emporté par la colère, sortit son épée et en frappa M. Jacquin dit Philibert en plein ventre.

Le négociant, grièvement blessé, tomba dans la rue. Des passants le transportèrent dans sa maison où le chirurgien fut aussitôt mandé. Malheureusement, le coup avait été mortel et M. Jacquin dit Philibert décéda le lendemain (1 janvier 1748), après avoir reçu tous les secours de la religion du curé de Québec, M. Jacreau.

Une lettre de MM. Havy et Lefebvre

On sait que sous le régime français les protestants ne pouvaient s'établir ni même résider dans la colonie. Quelques-uns réussirent cependant à former des établissements à Québec et à Montréal, probablement à l'insu des autorités. Ainsi MM. Havy et Lefebvre, tous deux huguenots, avaient un commerce assez important à Québec dès 1744. En rapports d'affaires avec M. Pierre Guy, de Montréal, ils lui écri-

vaient de Québec, le 27 janvier 1748, précisément sept jours après l'altercation entre MM. Le Gardeur de Repentigny et Jacquin dit Philibert :

« Vous avez appris la fâcheuse nouvelle que le Sr Philibert a reçu un coup d'épée que M. de Repentigny lui a donné — dont il est mort trente-six heures après. Leur difficulté est venu sur un billet de logement que M. le juge avait donné au dit Sr de Repentigny pour le Sr Philibert, qui ne voulait pas loger chez lui et qui voulut payer la chambre où il (de Repentigny) logeait 6 frs par mois; l'hôtesse en demanda 10 frs. M. de Repentigny qui était en haut, descendit. Il chargea Philibert d'injures comme faquin, sot, etc., Philibert répondit sans doute vivement à ces belles paroles. Enfin, M. de Repentigny le poussa hors à la porte, et comme il s'en allait doucement et parlant fort en colère, M. de Repentigny monte à sa chambre, va prendre son épée et court après Philibert et lui donne le malheureux coup dont il meurt dimanche la nuit. Mr de Repentigny a pris la fuite du côté de Montréal, et le Sieur Panet est parti en poste jeudi pour aller saisir tous ses biens. Cela fait une vilaine et malheureuse affaire. Il n'est pas douteux que le dit Sr de Repentigny ne soit effigé en peu de temps. »

Et MM. Havy et Lefebvre ajoutaient :

« Nous avons appris qu'à Montréal les épées ont joué aussi premièrement, entre Mrs de Pensence et de Léry, et, secondement, Mrs de Jumonville et de La Bourdonnais. On dit qu'il y en a deux de bien malades à l'hôpital. Ces Messieurs se feront de mauvaises affaires! Ils feraient bien mieux de réserver leur courage pour battre l'ennemi »⁽⁴⁾.

MM. Havy et Lefebvre avaient raison de se demander pourquoi les officiers des troupes ne réservaient pas leur courage pour battre l'ennemi plutôt que de se provoquer en duel pour des futilités! Malheureusement, malgré les sévères ordonnances du roi de France contre les duels et les rencontres sur le terrain, les officiers et même les sol-

(4) *The Canadian Antiquarian*, article du juge Baby, vol. I, 3ème série, p. 120.

dates réglèrent trop souvent leurs différends par l'épée. M. Aégidius Fauteux a relevé dans son livre *Le duel au Canada* plusieurs de ces rencontres qui se terminèrent de façon tragique.

Au fort Saint-Frédéric

Le soir même de sa triste affaire, M. Le Gardeur de Repentigny disparaissait de Québec. M. Jacquin dit Philibert décéda le lendemain (21 janvier 1748). Sur son lit de mort, il avait généreusement pardonné à son assassin. La justice humaine, toutefois, n'était pas satisfaite. Les lois étaient alors beaucoup plus rigoureuses qu'aujourd'hui et les amis de M. Le Gardeur de Repentigny lui avaient fait comprendre que le seul moyen d'échapper à une condamnation à mort était la fuite.

On fut plusieurs semaines et même quelques mois sans nouvelles de M. Le Gardeur de Repentigny. On était alors en plein hiver et les moyens de gagner un pays étranger n'étaient pas nombreux. Où s'était-il dirigé?

Ce n'est que l'été suivant que ses parents et des amis discrets apprirent qu'il était rendu au fort Saint-Frédéric.

Le fort Saint-Frédéric, aujourd'hui Crown Point, dans l'état de New-York, était à plus de soixante lieues de Montréal. C'est M. de Sabrevois qui commandait à Saint-Frédéric. Il dut être fort surpris de voir arriver M. Le Gardeur de Repentigny au fort Saint-Frédéric dans une saison où, seuls, les partis d'éclaireurs et les coureurs des bois s'engageaient sur les routes à peine tracées qui conduisaient à ce poste éloigné.

M. de Sabrevois fut-il mis au courant du drame qui s'était déroulé à Québec le 20 janvier 1748? Nous l'ignorons, mais nous avons raison de croire qu'une lettre officieuse de M. de la Galissonnière, ami de la famille Le Gardeur de Repentigny, lui prescrivait de fermer les yeux sur l'aventure de l'officier en fuite.

Quoi qu'il en soit, M. Le Gardeur de Repentigny passa plusieurs

mois à Saint-Frédéric, dans un état d'esprit et une inquiétude qu'on comprendra facilement. Tout de même, Saint-Frédéric était à quelques lieues de la Nouvelle-Angleterre et en cas d'alerte ou de mauvaises nouvelles, l'officier en faute pouvait facilement passer la frontière.

C'est du fort Saint-Frédéric, le 12 septembre 1748, que M. Le Gardeur de Repentigny écrivait au ministre de la marine pour expliquer son affaire et lui demander d'intervenir auprès du roi de France :

« Le malheur qui m'est arrivé de donner un coup d'épée dans la juste deffense de mon honneur et de ma vie même au Sieur Philibert marchand de Québec, me met dans le Cas de recourir aux bontés de Votre Grandeur pour la supplier très respectueusement de vouloir bien me procurer des lettres de grace pour ce meurtre. Je fais voir dans la requête cy jointe les tristes circonstances qui m'ont obligé dans le premier mouvement d'en venir à cette Extremité. J'espère que si dans l'Information qui En a été faite les témoins ont rapporté les faits tels qu'ils se sont passés Votre Grandeur me trouvera plus malheureux que coupable. Je n'ai pas moins un vrai déplaisir d'avoir contribué à la mort d'un citoyen. J'ai été condamné à La prévoté à avoir la tête tranchée; Et à une amende de huit mille livres indépendamment de deux mille livres de frais. J'ose Espérer, Monseigneur, que Votre Grandeur voudra bien me procurer La decharge d'une amende qui me met tout a fait hors d'état de me soutenir dans le service ou je m'attacherai de plus En plus à meriter vos bontés. Je me flatte, Monseigneur, que votre Grandeur trouvera bon que j'ay l'honneur de luy rendre compte d'une campagne que j'ai faite cet Eté à la Tête d'un parti que mon frère, qui m'y a accompagné pour second, avoit amené jusqu'icy Et dont Mr. Desabrevois Commandant de ce fort me donna le commandement. En consequence de ses ordres je parti le 24 juillet avec 25 françois, Environ cent sauvages des pays d'en haut, Et quelques domiciliers pour aller frapper sur les côtes de cortague distant de 40 lieues de ce fort. Le 29 du meme mois nous arrivames sur les 5 heures du matin à $\frac{3}{4}$ de lieu du fort Et du grand village de cortague où des découvreurs rencontrèrent trois hommes qu'ils attaquèrent,

un des trois fut tué, un autre fait prisonnier Et le troisième se sauva pour lors des sauvages allarmés de la proximité de l'ennemi; joint a ce qu'ils ont pour maxime constante de s'en tenir a une chevelure plutôt que de s'exposer aux risques d'une seconde attaque, furent très satisfaits de ce coup. Et ne songerent plus qu'à leur retour. Cette manœuvre me mortifia infiniment, Et je travaillai dans le moment à leur faire changer de sentiment. A cet effet Je leur présentai un collier pour leur remontrer que Mr. Le Marquis De La Galissoniere jugerait mal du repentir qu'ils devoient avoir des fautes dont on les charçoit s'ils relachoient à la Vue de l'ennemi, qu'ils ne pouvoient suivre ce parti qu'ils ne memissent moy même dans l'obligation de faire leur procès, Et que je les invitois par ce collier à me seconder dans le parti que j'avois pris de garder Le corps mort. Et d'y attendre ceux qui se présenteroient pour le relever après bien des délibérations les chefs me porterent la parole pour me dire qu'ils acceptoient le collier. Et dans l'instant nous fumes nous placer a Environ deux arpens du corps où les Ennemis ne parurent qu'à 3 heures après midi au nombre de cent dix hommes. Nous les attaquames sitot qu'ils furent Engagés sur nous, et après une courageuse résistance de leur part, nous les forçames de nous abandonner le champ de bataille ou ils laisserent 1 morts. La proximité de leur fort et de leur village ne nous empecha pas de les poursuivre, et nous fimes 13 prisonniers malgré l'avantage d'un bois extrêmement épais qui contribua beaucoup à favoriser leur retraite. Nous apprimes d'eux que le plus grand nombre de leurs gens s'étoient sauvés blessés, un Canadien et six de nos sauvages furent aussi blessés, et un outaoua fut tué. J'ose espere, Monseigneur, que Votre Grandeur voudra bien agréer la conduite que j'ai tenue dans cette campagne.

Je suis avec un très profond respect, Monseigneur, Votre très humble, et très respectueux Serviteur.

Le Gardeur de Repentigny
du fort St. Frédéric ce 12 7bre 1748 »⁽⁵⁾.

(5) Archives du Canada, Correspondance générale.

Une lettre de madame Bégon, veuve d'un ancien gouverneur des Trois-Rivières, nous donne quelques renseignements sur le séjour de M. Le Gardeur de Repentigny à Saint-Frédéric. Le 3 décembre 1748, elle écrivait à son gendre M. Michel de la Rouvillière:

« Il faut que je te dise une folie de Repentigny: tu sais l'affaire qu'il a sur le corps et que M. le général (le gouverneur) l'a envoyé au fort Saint-Frédéric. Il s'y est ennuyé et est allé à la Nouvelle-Angleterre attendre sans doute ce qui sera décidé à la Cour de son sort. Il écrit une lettre à Mater aussi impertinente que l'on en puisse voir sur le compte de M. le général. Il peut dire être bien mal récompensé des bontés qu'il a eues pour cet étourdi. Il est aisé de juger par cette lettre qu'il a plus de hauteur que d'esprit. Voilà, mon fils, tout ce que je sais »⁽⁶⁾.

M. Le Gardeur de Repentigny se rendit, en effet, dans la Nouvelle-Angleterre pendant son séjour au fort Saint-Frédéric mais il n'y resta que quelques jours. C'est à Saint-Frédéric qu'il attendit des nouvelles de la Cour. Elles ne devaient arriver à Québec qu'à la fin de l'été de 1749.

Le procès de M. Le Gardeur de Repentigny

De nos jours, on se plaint et parfois avec assez de raison de la lenteur de la justice criminelle. Des bandits et des assassins, qui ont choisi des avocats retors pour les défendre, réussissent de temps en temps à retarder la punition de leurs crimes un an, deux ans et même plus. L'ancienne justice française n'était pas moins méticuleuse que celle qui l'a remplacée mais nous devons avouer qu'elle agissait beaucoup plus rapidement. Dans le cas de M. Le Gardeur de Repentigny, le meurtre avait été commis le 20 janvier 1748 et le 20 mars de la même année, soit exactement deux mois plus tard, la condamnation avait été prononcée et exécutée. L'accusé avait les sympathies de tout le monde officiel et, cependant, le procès avait duré moins d'une jour-

(6) *Rapport de l'archiviste de la province de Québec, 1934-1935, p. 12.*

née tandis que de nos jours, les cours d'assises prennent cinq et six jours pour savoir si un individu qui a assassiné son voisin, en plein jour, devant plusieurs témoins, est réellement coupable de l'accusation portée contre lui.

Le moindre procès criminel, aujourd'hui, force le trésor public à déboursier des milliers de dollars; les frais du procès de M. Le Gardeur de Repentigny ne s'élevèrent pas à cent dollars. Il y a quelque chose à changer dans notre loi criminelle actuelle!

Il est vrai qu'avant de mourir Nicolas Jacquin dit Philibert pardonna « généreusement » à celui qui l'avait frappé, mais, quelques heures auparavant, interrogé par la justice il avait désigné son assassin et porté plainte contre lui.

Quoi qu'il en soit, aussitôt la mort de Jacquin dit Philibert constatée, les chirurgiens Antoine Briault et Gervais Beaudoin furent chargés par la Prévôté de faire l'autopsie du cadavre pour constater si le coup d'épée donné par M. Le Gardeur de Repentigny était bien la cause du trépas. Le certificat des chirurgiens était bien affirmatif et il ne restait plus à la justice qu'à procéder.

La Prévôté avait certains délais légaux à observer et c'est par étapes qu'elle procédait. Le procès fut fixé au 20 mars 1748.

Le lieutenant-général de la Prévôté était alors M. François Daine. Il exerçait ses fonctions depuis 1744 et avait la confiance de tous les justiciables. M. Daine s'adjoignit comme assesseurs M. Boucault de Godefus, juge prévôt de la seigneurie de Beaupré, et Charles Turpin, procureur en la Prévôté de Québec. Le notaire Dulaurent avait été désigné pour remplir les fonctions de procureur du Roi mais il se désista pour des raisons personnelles et il fut remplacé par son confrère, Claude Barolet.

Six personnes avaient assisté à l'altercation entre M. Le Gardeur de Repentigny et Jacquin dit Philibert. Les témoignages de MM. Bouchard fils, Demeules, Pierre Voyer, Joseph Delorme, Dumont et de la femme de ce dernier concordaient. Tous avaient vu l'officier Le Gardeur de Repentigny frapper la victime.

La cause n'était pas compliquée et M. Daine et ses assesseurs n'avaient qu'un jugement à rendre: la peine de mort.

Le jugement de la Prévôté

« Vu le procès criminel extraordinairement fait et instruit par nous François Daine, conr. du Roy, lieutenant général civil et criminel au siège de la prévosté de Québec, d'abord à la requeste de Nicolas Jacquin Philibert, négociant en cette ville, demandeur et accusateur, et depuis son décès à la requeste de Marie Anne Guérin, veuve dud. Philibert, demanderesse et accusatrice, le procureur du Roy joint, contre le sieur de Repentigny, officier dans les troupes du Détachement de la Marine en ce païs, deffendr., accusé d'avoir homicidé led. Philibert; la requeste de plainte à nous présentée par led. Philibert le vingt janvier dernier, de nous répondue le même jour, par laquelle il demande permission d'informer; notre ordonnance dud. jour vingt janvr. der. portant permission d'informer des faits y contenus et de se faire visiter par le S. Beaudoin, chirurgien; requeste à nous présentée led. jour aux fins de recevoir le serment dud. S. Beaudoin répondue le même jour; l'acte de prestation de serment dud. jour vingt janvier; le raport dud. S. Beauqdoin du même jour; notre ordonnance dud. jour vingt dud. mois de janvier pour assigner les témoins à venir en lade. information, assignation donnée aux nommés Bouchaud fils, Demeule, tonnelier, Pierre Voyer, Joseph Delorme, Dumon, et à la femme dud. Dumont, par exploit dud. jour vingt janvr.; information dud. jour vingt janvier faite à la requeste dud. Philibert, contre led. Sr. de Repentigny contenant l'audition de six témoins; notre ordce. de « Soit ocommuniqué » auqdit procureur du Roy du même jour, le désistement dudit procureur du Roy du même jour, attendu qu'il ne peut connaître de l'affaire, à cause de la parentée au degré prescrit; ordonnance ensuite du vingt un dud. mois, qui donne Me. Dulaurent, Notre. en la ditte prévosté, au lieu et place dudit procureur du Roy; autre désistement de la part dud. Me. Dulaurent Notre. dud. jour vingt

un du même mois; Notre ordce. au bas d'yceluy du même jour, par laquelle nous avons nommé Me. Barolet, Notre., au lieu et place dud. Me. Dulaurent pour faire fonction de procureur du Roy; conclusions dud. Me. Barolet faisant fonction de procureur du Roy dud. jour vingt un janvr., à ce que led. Sr. de Repentigny soit pris au corps et conduit es prisons royales de cette ville pour y être interrogé sur les faits résultans desd. charges et information et autres sur lesquels ledit procureur du Roy le voudra faire oui; le décret de prise de corps décerné par nous led. jour vingt un janvr. contre ledit S. de Repentigny; le procès verbal de perquisition faite dudit accusé par les huissiers Valet et Courtier le vingt un dud. mois; assignon. à quinzaine donnée aud. S. de Repentigny le vingt deux de même mois, à comparoir le sept février suivant; requête présentée par la dite Marie Anne Guérin, veuve dud. S. Philibert, accusatrice et partie civile; notre ordce. de « soit communiqué » audit procureur du Roy dud. jour vingt deux du même mois; réquisitoire dudit procureur du Roy du même jour; notre ordonnance a bas d'yceluy par laquelle nous avons permis de faire faire l'ouverture dud. feu Philibert pour constater la blessure qu'il a reçue dud. S. de Repentigny par le S. Briault en présence dud. S. Beaudoin; le procès verbal dressé par lesd. S. Briault et Beaudoin led. jour vingt deux; autre assignon. à la huitaine donnée aud. S. de Repentigny le huit dudit mois de février, à comparoir le dix sept du même mois; réquisitre. dudit procureur du Roy du vingt dudit mois de février, aux fins du Recollement des témoins ouys en lad. information, et que le recollement d'yceux vaudrait confrontation aud. S. de Repentigny; notre jugement du vingt dud. mois de février, par lequel il est ordonné que les témoins en lad. information seront récollés en leurs dépositions, et vaudra le recolement pour confrontation aud. S. de Repentigny accusé; notre ordce. du vingt dudit mois de février pour assigner lesd. témoins; exploit d'assignation à eux donné le vingt du même mois; le recolement desdits témoins, en date du vingt un dud. mois; requête présentée par lad. Marie Anne Guérin, veuve dud. Philibert, tendante à ce qu'il plaise déclarer led. S. de Repentigny

duement atteint et convaincu d'avoir assassiné ledit Philibert et autres cas mentionnés au procès, pour réparation desquels le condamner à trente mil livres de dommages interest civils, envers lad. ve. Philibert et aux dépens du procès, sauf au procureur du Roy à prendre telles conclusions qu'il avisera et luy donner acte de ce que pour justifier les faits contenus en la dite requête elle produit les pièces du procès; notre ordonnance au bas de lad. reqte. portant « soit communiqué » audit S. de Repentigny à son dernier domicile, en date du premier de ce mois; lad. Requête signifié aud. S. de Repentigny à son dernier domicile chez la nommée laPalme; Conclusions dud. Me Barolet faisant fonction de procureur du Roy, en datte du cinquième de ce dit mois; et tout considéré; et après avoir pris l'avis de Me. Gilbert Boucault de Godefus, juge prévost de la seigneurie de Beaupré; et de Me. Charles Turpin, praticien en cette prévosté, pris pour assesseurs avec nous; en présence de M. Millon, aide major; nous avons déclaré la contumace bien instruite contre led. Repentigny, accusé; et adjugeant le profit d'ycelle, le déclarons duement atteint et convaincu d'avoir homicidé ledit Philibert, pour réparation de quoy condamnons led. de Repentigny attendu sa qualité connue de gentilhomme, d'avoir la tête tranchée sur un échafault qui sera pour cet effet dressé en la place publique de la basse ville de quebec. Le condamnons en outre en huit mil livres de réparation dommages interests, envers Marie Anne Guerin, veuve dud. Philibert; et aux dépens du procès; avons déclaré le surplus de ses biens acquis et confisqués, à qui Il appartiendra, sur yceux préalablement pris la somme de cent cinqte livres, en cas que confiscation n'ait lieu, au profit de Sa Majesté; et sera la présente sentce. exécutée par effigie en un tableau qui sera attaché à un poteau, par l'exécuteur de la haute justice, qui sera placé à cet effet dans lad. place publique. Fait à québec le 20 mars 1748. Et ont led. S. Millon et lesd. Mes. Boucault et Turpin signé avec nous »⁽⁷⁾.

(7) Archives de la province de Québec, cahier de la Prévôté.

L'exécution de la sentence

D'ordinaire, les condamnés à la peine capitale étaient pendus, mais les nobles avaient des privilèges même dans la mort, et le jugement prend la peine de déclarer qu'en sa qualité de gentilhomme M. Le Gardeur aura la tête tranchée.

Mais il ne faut pas oublier que M. Le Gardeur de Repentigny avait subi un procès par contumace. Le 20 mars 1748, il était à plus de cent lieues de Québec. Toutefois, l'ancienne loi criminelle française qui faisait le procès des accusés même en leur absence exécutait aussi les condamnations comme s'ils avaient été entre les mains des officiers de justice.

Aussitôt le jugement rendu, le procureur du roi, M. Barolet, demanda l'exécution immédiate de la sentence.

Une heure plus tard, le bourreau officiel de la Nouvelle-France, le nommé Sainfront, descendait à la base ville portant sous son bras un mannequin représentant M. Le Gardeur de Repentigny. Sur la place publique, ou le marché, en face de l'église de Notre-Dame des Victoires, il monta sur l'échafaud ou la plateforme improvisé, déposa son mannequin sur le plancher et saisissant une hache, il lui trancha le cou, en présence de tous les officiels de la Prévôté.

La justice était satisfaite et le greffier de la Prévôté, M. Nicolas Boisseau en donne le certificat suivant:

« Le jugement ci-dessus a été exécuté par effigie le dit jour, 20 mars 1748. »

Mais que tout ceci ne nous trompe pas. Si l'officier Le Gardeur de Repentigny était revenu dans la colonie, il aurait été fait prisonnier et exécuté cette fois non pas en effigie mais en personne. Ainsi le voulait l'ancienne loi française.

Les dommages civils payés

Le jugement de la Prévôté de Québec qui avait trouvé l'officier Le Gardeur de Repentigny coupable de la mort du sieur Jacquin dit

Philibert l'avait en même temps condamné à payer une somme de 8000 livres de dommages et intérêts à la veuve de la victime, Marie-Anne Guérin. Elle en avait réclamé 30,000.

Les parents et amis de l'officier en faute comprirent qu'avant de faire des démarches pour obtenir des lettres de grâce du roi, il était absolument nécessaire de payer à madame Jacquin dit Philibert les dommages et intérêts que la justice lui avait accordés.

La Prévôté, par le même jugement du 20 mars 1748, avait ordonné la saisie de tous les biens de M. Le Gardeur de Repentigny. Celui-ci était loin d'être riche. Son père n'avait laissé aucun bien seigneurial. L'importante seigneurie de Repentigny ou L'Assomption, dans la région de Montréal, avait appartenue pendant plusieurs années à la famille Le Gardeur de Repentigny mais le malheur des temps l'en avait dépossédée. Elle avait été acquise par M. François-Marie Bouat, lieutenant-général de la justice royale de Montréal. Celui-ci était mort en 1726, laissant sa seigneurie à sa veuve, Agathe Le Gardeur de Repentigny, grand'tante de Pierre Le Gardeur de Repentigny.

C'est la veuve Bouat et sa sœur Marie-Catherine Le Gardeur de Repentigny, qui se seacrifièrent pour sauver l'honneur et peut-être la vie de leur petit-neveu.

Le 3 juillet 1748, le notaire Dulaurent, porteur de la procuration de Agathe Le Gardeur de Repentigny, veuve de François-Marie Bouat, et de sa sœur Marie-Catherine Le Gardeur de Repentigny, se présentait au domicile de Marie-Anne Guérin, veuve de Nicolas Jacquin dit Philibert, pour lui payer la somme qui représentait la condamnation portée contre leur petit-neveu par la Prévôté de Québec.

Nous citons l'acte rédigé par le notaire Dulaurent le 3 juillet 1748, en présence même de la veuve Jacquin dit Philibert :

« . . . Nous aurions à la dite demoiselle veuve Philibert, parlant à sa personne, en présence et assistée de maître Panet, notaire en cette ville, son procureur et son conseil, offert réellement et à deniers découverts la somme de huit mille six cents soixante et quinze livres dix sols en monnaie d'ordonnances ayant cours en ce pays, savoir une

ordonnance de cinq mille livres, une ditto de trois cents livres, trois dittos de deux cents livres chaque, seize dites de cent livres chaque, une dite de cent cinq livres, une dite de quatre vingt dix livres, une dit de quatre vingt une livres dix sols, une dite de quarante cinq livres, deux de quarante francs chaque, trois de cinquante livres chaque, et vingt-six dites de vingt-quatre livres chaque, la susdite somme totale de huit mille six cents soixante quinze livres dix sols ainsi présentement offerte et à deniers découverts telle que dessus savoir huit mille livres pour raison des dommages et intérêts adjudées à la dite demoiselle veuve Philibert par sentence de la Prévôté de cette ville du vingt mars dernier à cause de l'homicide involontaire commis en la personne de son dit défunt mari, par M. Pierre Le Gardeur écuyer, sieur de Repentigny, officier des troupes de la marine, neveu des dites dame et demoiselle constituantes, et celle de six cent soixante quinze livres dix sols, à quoi ont été taxés les frais et dépens aussi adjudés par la dite sentence . . . »

Puis, le notaire Dulaurent, toujours au nom de ses mandataires, avertissait la veuve Jacquin dit Philibert que si elle n'acceptait pas leur offre de paiement, la somme en question serait consignée soit au greffe de la Prévôté soit ailleurs ainsi qu'il appartiendrait. Il exigeait en outre une bonne et valable quittance.

Et l'acte ajoute :

« A l'instant, la dite damoiselle veuve Philibert nous a requis acte de ce qu'elle accepte les dites présentes offres, le tout sans que cela puisse préjudicier à ses droits et actions et à tout ce qu'elle peut de droit protester. »

L'acte fut signé par la veuve Philibert et les notaires Panet et Dulaurent.

Le notaire Panet assistait à l'entrevue en sa qualité de procureur de la veuve Jacquin dit Philibert.

Les démarches auprès du ministre

La veuve Jacquin dit Philibert indemnisée, les parents et amis

de l'officier Le Gardeur de Repentigny commencèrent leurs démarches pour obtenir des lettres de grâce en sa faveur.

Les Le Gardeur de Repentigny étaient apparentés aux meilleures familles de la colonie. Ils comptaient autant d'amis à Québec qu'à Montréal. Le gouverneur de la Galissonnière et l'intendant Hocquart avaient eu tant d'agréables relations avec les membres de cette respectable famille qu'ils n'hésitèrent pas à demander au ministre de la marine de s'intéresser au sort de l'officier condamné à mort. Le 17 août 1748, ils lui écrivaient :

« Il est arrivé ici l'hiver dernier une affaire facheuse au S. Repentigny l'ainé lequel aiant eu une querelle avec le S. Philibert il le blessa d'un coup d'épée dont ce negociant est mort; cet officier nous a paru plus malheureux que coupable, et nous espérons que vous en jugerés ainsi a la lecture des informations que nous vous adresserons, lorsque nous vous demanderons d'obtenir sa grâce de Sa Majesté »⁽⁸⁾.

Une des tantes de M. Le Gardeur de Repentigny, soeur de son père, la Mère de la Visitation, était religieuse à l'Hôpital général de Québec, et en grande vénération dans toute la ville. Une autre soeur du père de l'officier, la Mère Sainte-Agathe, religieuse au monastère des Ursulines de Québec, y était morte en février 1739 mais le souvenir de ses vertus était encore vivant non seulement parmi ses anciennes compagnes mais dans toute la colonie.

Mgr de Pontbriand, évêque de Québec, avait trop de considération pour ces deux religieuses et les membres de la famille Le Gardeur de Repentigny pour ne pas intervenir en faveur d'un officier, sans doute coupable d'une faute grave, mais dont le repentir était sincère. Le 10 septembre 1748, le vénéré prélat écrivait au ministre :

« Vous êtes, Monsieur, informé de l'affaire malheureuse arrivée à Monsieur de Repentigny, et du jugement porté contre Luy, permettes moy de m'unir a ceux qui Sollicitent La grace. il luy en coute

(8) Archives du Canada, Correspondance générale.

trop en tout Sens pour que Son Exemple puisse avoir des suites dangereuses ». ⁽⁹⁾

Le Conseil Supérieur en scène

M. de la Jonquière successeur de M. de la Galissonnière, reçut, dans les derniers jours de septembre 1749, les lettres de grâce accordées à M. Le Gardeur de Repentigny. Il les transmet immédiatement au Conseil Supérieur pour entérinement. Celui-ci s'en occupa dès le 29 septembre 1749. Assistaient à cette séance: M. de la Jonquière, l'intendant Bigot, M. Varin commissaire ordonnateur de la marine à Montréal, les conseillers Lafontaine de Belcour, Estèbe, Gaultier, Perthuis, Nouchet (assesseur), le procureur général du roi et le greffier en chef.

Le procès-verbal de la séance dit:

« Du lundy vingt neuf septembre mil sept cent quarante neuf.

« Le Conseil assemblée, ou étoient, Monsieur le Gouverneur Général, Monsieur l'intendant Mrs Varin Commre. ordonnateur de la marine a Montréal de la fontaine Estebe, Gaultier, Perthuis Coners Nouchet Contr assesseur Le Procureur général du Roy, Et Le Greffier En Chef.

« Aujourd'huy ont été lues en l'audiance du Conseil les lettres de grâce obtenues par Pierre Le Gardeur, Ecuier, sr de Repentigny, lieutenant d'une compie. des troupes du détachement de la Marine entretenue pour le service du Roy en ces pays signées Louis, et sur le replis par le Roy, Phelippeaux, et visa Daguesseau, pour remission; à Pierre Le Gardeur de Repentigny données à Versailles au mois d'avril dernier, et scellées du grand sceau en cire verte avec lacs de soye, et a en sa presence, étant tête nue et à genoux, a affirmé qu'il a donné charge de les obtenir, quelles contiennent vérité, et qu'il s'en

(9) Archives du Canada, Correspondance générale.

veut servir; le Conseil a ordonné et ordonne que lesd. lettres et informations seront communiqués au procureur général du Roy, et copie d'icelles lettres données à la partie civile, pour fournir ses moyens d'oppositions dans le tems de l'ordonnance et sera le dit S. de Repentigny, oui et interrogé par Mr. Jacques de Lafontaine, Coner. Que le Conseil a nommé pour commissaire rapporteur du procès, sur les faits resultans des dittes lettres et informations; pour l'interrogatoire fait et aussy communiqué audit procureur général du Roy être ordonné ce que de raison. Bigot⁽¹⁰⁾. »

Le 2 octobre 1749, nouvelle réunion du Conseil Supérieur. Cette fois, sont présents M. de la Jonquière, l'intendant Bigot, les conseillers Lafontaine de Belcour, Estèbe, Gaultier, Perthuis, Bréard (assesseur), Nouchet (assesseur) et le greffier en chef.

Cette séance extraordinaire était convoquée pour entériner les lettres de grâce de M. Le Gardeur de Repentigny:

Le greffier en chef du Conseil Supérieur la relate ainsi:

« Vu par le Conseil les lettres de grâce, pardon et rémission obtenues par Pierre Le Gardeur, Ecuier, s. de Repentigny lieutenant d'une compagnie des troupes de la marine entretenues pour le service de Sa Majesté en ce pays, lesd. lettres en date du mois d'avril dernier, signées Louis, et sur le repli par le Roi Philippeaux, et à côté Visa Daguesseau, et scellées du grand sceau en cire verte en lacs de soie rouge et verte, pour raison de l'homicide par lui commis en la personne de Nicolas Jacquin Philibert, negt. en cette ville; information et autres procédures criminelles faites pour raison de ce par le lieutenant général civil et criminel de la prévôté de cette ville, à la reqte. tant dud. Philibert de son vivant que de Marie Anne Guérin, sa veuve, le substitut du procureur général du Roi, en la dite prévôté joint; l'écroute d'emprisonnement volontaire dud. S. de Repentigny dans les prisons de cette ville du vingt huit septembre dernier, arrêt de ce Conseil du vingt neuf dudit mois, sur la présentation et lecture des

(10) Archives de la province de Québec, Registre du Conseil Supérieur, 24 mars 1749, 15 février 1771, vol. 32, fol. 68v.

dittes lettres en la Chambre du Conseil, l'audience tenante, en présence dud. S. de Repentigny, lequel étant nue tête et à genoux et après serment par lui fait de dire vérité, a affirmé qu'il a donné charge de les obtenir, qu'elles contiennent vérité, et qu'il s'en veut servir; par lequel arrêt le Conseil a ordonné que lesd. lettres et informations seront communiquées au procureur général du Roi; et copie d'icelles lettres données à la partie civile, pour fournir ses moyens d'opposition dans le tems de l'ordonnance, et sera led. s. de Repentigny oui et interrogé par Mr. Jacques Lafontaine, Coner, que le Conseil a nommé pour commre rapporteur du procès; sur les faits résultans desd. lettres et inforamtions pour l'interrogatoire fait et aussi Coique audit procureur général du roi, être ordonné ce que de raison; l'interrogatoire à lui fait le même jour vingt neuf dud. mois de septembre par led. Me Lafontaine, Coner rapporteur, contenant ses réponses, confession et dénégations, la signification faite le même jour à la requête dud. Sr de Repentigny, à lad. Ve Philibert, tant de sondit ecroue desd. lettres de grâce que dud. arrêt avec sommation de fournir dans les délais de l'ordce les prétendus moyens d'opposition si aucuns elle a contre icelles; l'exploit de signification faite le trente dud. mois de septembre à la reqte de lad. Ve Philibert audit sr de Repentigny par l'huissier Thibault, et signées d'elle et dudit huissier, par laquelle signification elle déclare n'avoir aucuns moyens d'opposition à former à l'entérinement desd. lettres à elle signifiées, téant payée des dommages et intérêts civils que la justice lui a accordés, s'en rapportant au surplus à justice par lui posé desd. lettres nonobstant les délais de l'ordce à elle accordez; Conclusions du procureur général du Roi du premier de ce mois; et oui et interrogé led. S. de Repentigny, sur les cas à lui imposé et contenus es dites lettres, Oui le rapport de Me Jacques Lafontaine, conseiller, et tout considéré, le Conseil a enteriné les dites lettres de remission, pour jouir par ledit S. de Repentigny de l'effet et contenu d'icelles selon leur forme et teneur »⁽¹¹⁾.

(11) Archives de la province de Québec, Registre du Conseil Supérieur, 1749-1751, vol. 32, fol. 72r.

Les lettres de grâce de M. Le Gardeur de Repentigny

Nous donnons ici les lettres de grâce accordées par le roi à M. Le Gardeur de Repentigny. Elles furent signées à Versailles au mois d'avril 1749 et insinuées par le Conseil Supérieur le 2 octobre 1749 :

« Louis, par la grâce de Dieu, roy de France, et de Navarre, à tous presens et à venir, salut. Nous avons receu l'humble supplication du S. de Repentigny, lieutenant dans les troupes entretenues à notre service en Canada, faisant profession de la religion catholique, apostolique et romaine, contenant qu'aient eu, le vingt janvier 1748, un billet pour loger en lad. qualité chez le nommé Nicolas Jacquin Philibert, negt à Québec, celui ci serait allé trouver une femme nommée La Palme chez laquelle le suplt logeait alors pour l'engager de continuer à le loger mais que n'étant point convenu de prix avec cette femme, led. Philibert aurait dit qu'il allait faire changer le billet. Que le suppliant qui se trouva dans cet instant à portée d'entendre ce propos, s'adressa à Philibert et d'un ton à lui faire comprendre qu'il ne serait pas incommodé du logement qu'il devait lui donner, il lui dit qu'il était un nigaud de vouloir faire faire ce changement. Que Philibert au lieu de prendre ce discours comme un avis que le suppliant avait eu intention de lui donner pour calmer l'inquiétude que paraissait lui causer ce logement, se laissa emporter par son caractère naturellement violent, et non content de proférer les injures les plus grossières et les plus atroces contre le suplt lui porta un coup de bâton. Que le suplt ainsi frappé aurait dans le premier mouvement dont il ne fut pas le maître tiré son épée, et en aurait donné un coup au dit Philibert qui en serait mort quelque temps après au grand regret du suplt. Que bien que ce malheur soit arrivé sans dessein prémédité et dans un moment où le suplt n'avait plus la liberté de rester sans défense, les juges de Québec auraient instruit une procédure pour raison de laquelle il aurait cru devoir s'absenter, et n'oserait se présenter sans

avoir auparavant obtenu nos lettres de grâce, pardon et rémission, qu'il nous supplie très humblement de vouloir bien lui accorder. A ces causes voulant préférer miséricorde à la rigueur des lois, de l'avis de notre Conseil et de notre grâce spéciale, nous avons aud. s. de Repentigny quitté, remis et pardonné, et par les présentes signées de notre main, quittons, remettons et pardonnons le fait et cas tel et ainsi qu'il est cy-dessus exposé, avec toutes peines, amendes, et offenses corporelles, civiles et criminelles qu'il a pour raison de ce encourues envers nous es justice; mettons au naént tous décrets, défauts, contumaces, sentences, jugements et arrêts qui s'en seraient ensuivis contre le suppliant. Le mettons et restituons en sa bonne fâme et renommée et en ses biens non d'ailleurs confisqués, satisfaction faite à partie civile, si fait n'a été et s'il y échet, imposons par ce silence perpétuel à nos procureurs généraux, leurs substituts présents et à venir et à tous autres. Si donnons en mandement à nos amis et féaux les gens tenans notre Conseil Supr établi à Québec dans le ressort duquel le fait cy dessus est arrivé qu'ils ayent les présentes nos lettres de grâce, pardon et rémission a enthéner et du contenu en icelles faire jouir et user le suppliant pleinement, paisiblement et perpétuellement, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchements à ce contraires à la charge par lui de se présenter pour l'entérinement des présentes dans six mois à peine de nullité d'icelles. Car tel est notre plaisir et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre sçel à cesd. présentes. Donné à Versailles, au mois d'avril l'an de grâce mil sept cent quarante neuf, et de notre règne le trente quatrième. Signé Louis, et sur le repli, par le Roi Phelypeaux, visa Daguesseau pour remission à de Repentigny et scellées du grand sceau en core verte en lacs de soie rouge et verte. »

Les dites lettres registrées suivant l'arrest du Conseil Supr de ce pays en date de ce jour par nous greffier en chef soussigné, à Québec le 28 8bre 1749 — Boisseau »⁽¹²⁾.

(12) Archives de la province de Québec.

Les « regrets éternels » de la veuve Philibert

La légende ou plutôt les histoires bâties sur la légende veulent que la veuve Jacquin dit Philibert demeura inconsolable de la mort de son mari et qu'elle jura de le venger. Elles vont même jusqu'à prétendre que madame Philibert éleva ses enfants dans la haine de l'officier Le Gardeur de Repentigny, en leur répétant chaque jour que plus tard, lorsqu'ils seraient grands, ils auraient le devoir de venger leur père dans le sang de son assassin. Ces sentiments ne sont guère chrétiens et auraient dû mettre les naïfs en garde contre ces racontars.

Les actes de l'état civil et les minutes de notaires détruisent parfois par un seul chiffre ou une simple phrase les légendes échauffaudées sur les bases apparemment les plus solides. Que de malignes légendes les greffes de nos notaires du régime français ont fait crouler comme des châteaux de cartes ! Qui ne se rappelle l'histoire de l'inconstante veuve du gouverneur de Frontenac qui ne voulut pas recevoir le coeur de son mari décédé à Québec parce que, « vivant, il n'avait pas battu pour elle » ? Le testament du gouverneur Frontenac, sorti de la poussière des archives, prouva toute la fausseté du mot malin attribué à sa veuve.

Si la veuve Jacquin dit Philibert pleura son mari, ses larmes ne coulèrent pas de longues années. Heureusement pour elle, la mode des épitaphes où les veuves creusent dans le marbre leurs « regrets éternels » n'existait pas encore. Autrement, les citoyens de Québec auraient eu sous les yeux la preuve écrite que les épitaphes sont souvent mensongères.

Le 20 août 1751, le chirurgien Charles-Simon Soupiran épousait Marie-Anne Jacquin dit Philibert, âgée de dix-sept ans, fille aînée de la veuve Jacquin dit Philibert. La famille Soupiran était bien vue à Québec et le contrat de mariage reçu par le notaire Jean-Claude Panet la veille des épousailles prouve que le jeune chirurgien avait de nombreux amis. On y retrouve les signatures d'une cinquantaine des prin-

cipaux citoyens de la capitale. La mère de l'épousée signe d'une écriture très bien tournée « veuve Philibert ».

Marie-Anne Guérin apposait probablement pour la dernière fois la signature « veuve Philibert » puisque trois mois plus tard, le 24 novembre 1751, elle devenait l'épouse de Bernard de Cardeneau.

Le mariage eut lieu non pas à Québec où la veuve Jacquin dit Philibert avait son domicile mais à l'église de Sainte-Foy. Le marié déclara au curé de Sainte-Foy qu'il était âgé de « vingt-huit ans passés ». Quant à la mariée, avec une discrétion toute féminine, elle ne donna pas son âge. Nous savons par ailleurs qu'elle comptait trente-six ans révolus.

Le contrat de mariage de Bernard de Cardeneau et de la veuve Jacquin dit Philibert reçu par le notaire Jean-Claude Panet le 22 septembre 1751 nous apprend que le futur marié était ci-devant commis des vivres sur les vaisseaux de Sa Majesté.

Le même contrat dit que les futurs époux « se prennent avec les droits uns et chacuns leur appartenant ». Ceux de Cardeneau consistent en 25,000 livres tant en argent comptant qu'en marchandises. Les biens de la future consistent tant en ses propres reprises et convent matrimoniales qu'en son droit de communauté avec le feu sieur Philibert. Cardeneau, généreux, fait don à la veuve des 25,000 livres qu'il possède mais qui n'entrent pas dans la communauté. Il est entendu que les enfants de la future nés de son premier mariage seront élevés et entretenus aux frais de la communauté. Enfin, si la future prédécède Cardeneau, elle lui lègue une part d'enfant.

Le mariage, apparemment, ne fut pas du goût des enfants de la veuve Jacquin dit Philibert ni de ses parents et amis car aucun d'eux n'assiste à la signature du contrat ni à la cérémonie religieuse. D'ailleurs, la célébration du mariage à l'église de Sainte-Foy indique bien que les mariés avaient voulu éviter la *publicité*.

Quoi qu'il en soit, M. et madame Cardeneau s'embarquèrent pour la France quelques mois plus tard et nous croyons qu'ils ne revinrent pas dans la colonie. Ironie des choses! La veuve du bourgeois

Jacquin dit Philibert, que la légende s'acharne à nous donner comme la vengeresse impitoyable de son mari, s'empresse de l'oublier pour devenir la femme d'un jeune homme.

Que devint M. Le Gardeur de Repentigny

Ses lettres de grâce entérinées par le Conseil Supérieur, M. Le Gardeur de Repentigny reprit son grade dans les troupes, mais, dès le 11 octobre 1749, le marquis de la Jonquière, gouverneur de la Nouvelle-France, écrivait au ministre de la marine.

« Monseigneur, J'ai l'honneur de vous rendre compte que les lettres de grâce que le Roy a accordées au Sr. de Repentigny ont été entérinées au conseil Supérieur et qu'en conséquence cet officier a repris son rang dans le service.

« La Veuve et les enfants de Philibert viennent de me représenter que si ledit Sr. de Repentigny restait dans cette colonie ils auroient le désagrément de voir l'auteur de la mors dudit Philibert; ce qui leur seroit d'autant plus fâcheux que cette veuve et ces enfants conservent toutes la douleur d'une si grande perte. D'ailleurs, il seroit à craindre que le ressentiment des uns ou des autres donnât lieu à quelque fâcheux inconvénient.

« Je crois donc, Monseigneur, qu'il seroit à propos de faire passer ledit Sr. de Repentigny aux îles et devoir vous supplier de vouloir bien lui donner de l'emploi à St. Domingue ou à la Martinique. Cet officier a de très bonnes qualités, et supposé qu'il ne fut pas possible de le placer aux îles, il seroit très propre à servir à Louisbourg en qualité de capitaine, en attendant vos ordres, il servira dans la garnison de Montréal. Je suis en un très profond respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur »⁽¹³⁾

Le ministre se rendit aux raisons données par M. de la Jonquière et M. Le Gardeur de Repentigny passa des troupes de la Nouvelle-France à celles de l'île Royale.

Promu capitaine le 15 avril 1750, M. Le Gardeur de Repentigny

(13) Archives du Canada, Correspondance générale.

fit oublier par sa bonne conduite et sa bravoure la condamnation dont il avait été l'objet en 1749. Les autorités de la colonie intercédèrent pour lui et peu après 1750 il revint servir dans la Nouvelle-France.

La guerre de Sept Ans lui donna l'occasion de manifester ses qualités militaires. Il se distingua en plusieurs occasions. Son frère cadet, le chevalier de Repentigny, servait aussi dans les troupes de la marine. Les mémoires du temps désignent les deux frères sous la même appellation de M. de Repentigny, ce qui nous empêche très souvent de donner le mérite à qui il appartient.

Chevalier de Saint-Louis, le 1er mai 1757, M. Le Gardeur de Repentigny combattit surtout dans la région de Québec en 1758 et 1759. Il fut mis à la tête de plusieurs partis, composés de soldats de la colonie et de Sauvages, et rendit de précieux services aux chefs militaires qui défendaient la colonie contre l'envahisseur.

Veuf et sans enfant, M. Le Gardeur de Repentigny passa en France après la Conquête. Comme tant d'autres officiers canadiens de mérite, il dut se contenter pendant cinq ou six ans de vaines promesses et vivre avec la maigre pitance que le gouvernement du roi accordait aux officiers des troupes de la marine qui avaient servi au Canada.

Enfin, en février 1769, lassé d'attendre et peut-être à bout de ressources, M. Le Gardeur de Repentigny entra au service de la Compagnie des Indes en qualité de major général des troupes de l'Inde et major de la place de Pondichéry.

Le 2 mai 1774, il était nommé, par le roi, gouverneur de la petite colonie de Mahé, également dans la péninsule de l'Inde. Mahé n'avait pas une grande importance commerciale, mais cette colonie était pour ainsi dire enclavée dans un territoire qui appartenait à l'Angleterre. M. Le Gardeur de Repentigny mourut à Mahé, deux années plus tard, en 1776⁽¹⁴⁾.

(14) A l'âge de 34 ans, le 20 janvier 1753, M. Le Gardeur de Repentigny avait épousé Catherine-Agathe de Noyan, fille de Pierre-Joseph Payen de Noyan, chevalier de Saint-Louis et major du gouvernement de Montréal. Elle décéda quatre ans plus tard, le 10 novembre 1757. Elle avait eu quatre enfants qui décédèrent en bas âge.

M. Claude de Bonnault dit de M. Le Gardeur de Repentigny :

« Vers la même époque (1769) ; l'ainé des Repentigny partait pour nos comptoirs de l'Inde. On le chargeait d'y remplir les fonctions de major général commandant des troupes. D'autres titres lui sont donnés par la suite, colonel d'infanterie, gouverneur pour le roi à Mahé, commandant pour le roi des établissements français à la côte de Malabar. Lorsqu'il mourut aux environs de 1776, il aurait commandé, s'il fallait en croire une lettre de M. de Sartine, l'armée du nabab de Mycore, le célèbre Halder-Ali »⁽¹⁵⁾.

Au sujet des relations de M. Le Gardeur de Repentigny avec le nabab de Mycore, M. de Bonnault est plutôt incrédule. Il cite M. Martineau : « En réalité, le rôle de M. de Repentigny, très important, avait surtout consisté à faire au nabab d'importantes livraisons d'armes que celui-ci reconnut par un important accroissement de notre territoire de Mahé »⁽¹⁶⁾

Peter Kalm à Québec

Le Chien d'Or de William Kirby débute ainsi :

« Voir Naples et mourir ! C'était là, comte, un fier dicton que nous entendions souvent quand, nos voiles latines déployées, nous croisions dans les parages de la célèbre baie toute étincelante des feux du Vésuve. Nous étions alors convaincus de la justesse de cette orgueilleuse parole, comte, mais, aujourd'hui, je dis, moi : « Voir Québec et vivre à jamais ! »

Et Kirby ajoute :

« Ainsi parlait un grand et superbe vieillard, Peter Kalm, gentil homme suédois, et l'enthousiasme faisait brûler l'azur de ses yeux, resplendir sa figure. Il s'adressait à Son Excellence le comte de la Galissonnière, gouverneur de la Nouvelle-France, qui se trouvait au-

(15) Claude de Bonnault, *Les Canadiens en France et aux colonies*, p. 566.

(16) Martineau, *Les origines de Mahé de Malabar*, Paris, 1917.

près de lui, sur un rempart des bastions de Québec, en l'an de grâce 1748. »

C'est, en effet, le 5 août 1749, que le savant suédois Peter Kalm arriva à Québec. Sa réputation de grand naturaliste l'avait précédé ici et l'intendant Bigot avait obtenu la permission de la recevoir au nom du roi, c'est-à-dire de payer toutes ses dépenses pendant son séjour dans la colonie. Que de plaisirs et de visions nous donnent parfois les vieux papiers ! C'est une simple petite feuille de papier grande comme la main qui nous fait connaître les dépenses faites pour recevoir convenablement Peter Kalm. Lui et son domestique, Laurent Yumgetten, furent logés chez mademoiselle Lajus pendant trente-huit jours, au prix de 188 livres. Le roi paya en outre ses frais de déplacement, etc., etc., pour ses visites à Lorette, à la Baie-Saint-Paul, et ailleurs.

De retour dans son pays, Kalm raconta dans un livre qui a été traduit en quatre ou cinq langues les impressions de son voyage dans l'Amérique du Nord. Il est à noter que Kalm visita aussi la Nouvelle-Angleterre. Mais toutes ses préférences sont pour le Canada, et plus particulièrement la ville de Québec. Luthérien de religion, Kalm obtint de Mgr de Pontbriand la permission d'entrer dans les cloîtres de Québec. Son passage dans ces maisons fermées au public l'impressionna beaucoup et il ne cache pas son admiration pour les moniales.

Kalm était un grand naturaliste mais ce savant était en même temps un curieux et un observateur sagace. Il voit tout et parle de tout avec une sûreté qui surprend. En somme, le livre de Kalm est peut-être la peinture la plus fidèle de la vie et des coutumes de nos ancêtres à la fin du régime français.

Peter Kalm, dans son livre, ne fait aucune mention de la mort du sieur Jacquin dit Philibert ni du *Chien d'Or*. Nous comprenons que, par délicatesse pour M. de la Galissonnière, représentant du roi, le voyageur étranger se soit abstenu de parler d'un meurtre commis par un officier des troupes, mais Kalm, qui logeait chez la demoiselle Lajus, passait chaque jour devant la maison de la veuve Jacquin dit

Philibert. L'inscription du *Chien d'Or* a dû attirer son attention. Pourquoi n'en parle-t-il pas? Pour nous, c'est que les Québécois ne voyaient aucune relation entre l'inscription et la mort de Jacquin dit Philibert. Ce n'est que plus tard, au moins un quart de siècle plus tard, que la légende du *Chien d'Or* commença à prendre naissance.

Knox et le Chien d'Or

Le capitaine Knox faisait partie de la Marine royale et non de l'armée de terre, comme on l'a écrit plusieurs fois. Il fit la campagne de Louisbourg, puis celle de Québec. De retour en Angleterre, après ses dures campagnes, Knox publia, à Londres, en 1769, le récit de son séjour dans l'Amérique du Nord, sous le titre *An Historical Journal of the Campaigns in North America*.

Le capitaine Knox n'était pas un écrivain de métier. Il semble qu'il maniait la plume avec une certaine difficulté. Maintes fois dans ces deux gros volumes, pour ne pas avoir l'ennui de résumer un document ou une pièce importante, il la publie in extenso. Cette incapacité ou cette paresse de l'auteur de *An Historical Journal* nous a valu plusieurs documents de valeur que l'on ne trouverait peut-être plus ailleurs.

Le capitaine Knox passa plusieurs jours à Québec, et il parle de la vieille capitale en homme qui l'a visitée dans ses moindres recoins. Ses allusions aux Ursulines, aux Hospitalières de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital général sont fréquentes et toujours respectueuses sinon absolument vraies.

Knox semble avoir été beaucoup intrigué par l'inscription placée sur la façade de la maison de Jacquin dit Philibert. Il la cite probablement de mémoire dans son *Historical Journal* car elle est très incorrecte.

Le capitaine Knox comprenait le français et il le parlait assez bien pour être compris de ceux à qui il s'adressait. Au cours de ses incursions dans les rues dévastées de Québec, il demanda à plusieurs

citoyens l'origine de l'inscription de la maison de la rue Buade. Aucun de ceux qu'il interrogea ne réussit à lui donner de renseignements certains. Tout ce qu'on put lui dire fut que cette maison avait été bâtie par un marchand très à l'aise et qui avait ensuite été ruiné. A la fin, Knox finit par croire que le chien rongeur l'os représentait le Canada ou la Nouvelle-France et que les vers s'adressaient aux Sauvages qui voulaient reprendre le territoire que le roi de France leur avait enlevé. Toutefois, Knox, peu certain de son explication, prend la peine de dire à ses lecteurs qu'il laisse à d'autres mieux renseignés que lui de trouver une origine plus conforme à la vérité.

Pour plus de sûreté, citons le texte même du capitaine Knox :

« On the right of the descent, leading to the low town, stands a stately old house, said to be the first built of stone in this city; and, over the front door of it, is engraved a dog gnawing a large fleshy bone, which he has got under and between his fore-feet, with the following whimsical inscription :

Je suis le chien qui ronge l'os,
Sans en perdre un seul morceau :
Le temps viendra, qui n'est pas venu,
Je mordrai celui, m'aura mordu.

« The true meaning of this device I never could learn, though I made all possible inquiries, without being gratified with the least information respecting its allusion. I have been informed, that the first proprietor of the house had been a man of great natural abilities, and possessed a plentiful fortune, which he, after many disappointments and losses in trade, had scraped together, by means of the most indefatigable industry. Now whether the foregoing device had any reference to these particulars of his own private affairs; or that we may rather suppose the bone with flesh on it to resemble Canada, and the dog, an emblem of fidelity, to represent the French settled there, as if determined faithfully to defend that colony for their King and country, against the savage native, who may perhaps be alluded to by

the two last lines of the inscription: I will not take upon me to determine, but submit it to the more penetrating capacity of the curious reader »⁽¹⁷⁾.

Nous avons bien là la preuve qu'en 1759 la légende du *Chien d'Or* qui veut que l'inscription fut mise en place à la suite de la mort de Philibert n'était pas encore née. Rien d'étonnant à cela. La légende n'étant qu'une fiction ne prend généralement naissance que plusieurs années après la mort de ceux qu'elle met en scène. Autrement, les personnages intéressés démentiraient les histoires qu'on fait circuler sur leur compte.

La version du ministre Bourne

Philéas Gagnon, dans son *Essai de bibliographie canadienne*, apprécie ainsi le *Picture of Quebec* publié, en 1829, par le ministre George Bourne:

« Ce guide fut le premier du genre à Québec. Ce volume est recherché surtout à cause de ses seize charmantes petites vues de Québec. Ces vues sont d'un fini admirable. Elles furent gravées sur acier par James Smillie, junior, qui exerçait alors à Québec le métier de bijoutier lapidaire. L'auteur est le Révérend George Bourne, ministre congrégationaliste de la Saint John Chapel à Québec. La première édition fut imprimée à Montréal par Robert Armour quoiqu'en dise le titre. »

Le ministre Bourne vécut à Québec quelques années (1816-1830). Il était ministre ou desservant de la Saint John Chapel, temple congrégationaliste de la rue Saint-François (aujourd'hui rue Garneau). Ses co-religionnaires, peu nombreux, n'avaient pas les moyens de le faire vivre. M. Bourne était instruit, et il publia probablement son petit livre *Picture of Quebec* dans le but d'augmenter ses faibles revenus. Son livre n'était qu'un essai, mais il a contribué tout de mê-

(17) Knox, *An Historical Journal of the Campaigns in North America*, vol. II, p. 149.

me, par ses trois ou quatre éditions répandues surtout aux Etats-Unis, à attirer des centaines de touristes à Québec.

Nous ne croyons pas nous tromper en attribuant au ministre Bourne la première légende brodée sur la mort du sieur Jacquin dit Philibert.

Nous citons la version de M. Bourne dans son texte original :

« On our way to the Lower Town, passing the pestle and mortar, which is projected over the street, giving notice to the public of the excellence of the medicaments, whereof the said pestle and mortar are a symbol, our eyes were arrested, at a few steps, by the spectacle of the *Chien d'Or*. Thereby hangs a tale.

« Mr. Phillibert was a merchant of Quebec, during the time that this country was under the French Government. Mr. Bigot, at the same time, was at the head of the Financial Department in Canada; and he had so conducted the fiscal affairs of Canada, or rather of France in respect of Canada, that one of the Queens of that chivalrous kingdom asked her husband, whether the walls of Quebec were made of gold?

« Mr. Phillibert and Mr. Bigot did not agree. The former had not the means or the power to have his complaints heard and redressed. He was therefore obliged, instead of preferring them in the shape of an indictment or an impleachment, to write them in the covert language, which is placed under the dog, as his motto.

Je suis un Chien qui ronge l'os
En le rongant je prend mon repos
Un temps viendra, qui n'est pas venu
Que je mordrai qui m'aura mordu.

« This was too much for tyranny. Mr. Philibert, when descending the Lower Town hill, received the sword of Mr. De R . . ., an officer of the garrison, through his back; and the murderer was permitted quietly to depart to the East Indies.

« The brother of Mr. Phillibert receiving intelligence of this

mournful event, come from France to Canada to settle his brother's estate, and to avenge his blood. Having arranged the former — he pursued Mr. De R . . . to Pondicherry, where they met in the street; instantly drew their swords, fought upon the spot, and the assassin was slain.

« The *Chien d'or* remains to inculcate a profitable lesson to all who are anxious to learn instruction. »⁽¹⁸⁾

La version de Cockburn

Le lieutenant-colonel James Pattison Cockburn, de l'Artillerie Royale, séjourna à Québec de 1823 à 1833. Le site merveilleux de Québec et son histoire séduisirent ce militaire qui était en même temps un artiste de talent. Les aquarelles consacrées par Cockburn à Québec et à ses environs furent publiées après son retour en Angleterre et attirèrent l'attention des amateurs. Elles sont aujourd'hui très rares et se vendent à des prix très élevés. Elles ont été reproduites par la lithographie en 1930 mais, évidemment, n'ont pas le fini ni la valeur de l'édition originale.

Le lieutenant-colonel Cockburn était un expert recherché dans les choses de son métier. Ame d'artiste et en même temps ami de l'étude, il s'occupa beaucoup de l'histoire de Québec. On a attribué un très grand mérite à son ouvrage publié en 1831, *Quebec and its environs*. Avouons que ce petit livre contient des erreurs et des *blagues* que nos enfants d'écoles pourraient facilement détruire de nos jours. Ainsi Cockburn avance sérieusement que la marquise de Montcalm accompagna son mari dans la Nouvelle-France et qu'à son retour en France, grâce aux manigances du gouverneur de Vaudreuil, elle fut jetée à la Bastille d'où elle ne sortit qu'avec beaucoup de difficultés. Le reste du travail de M. Cockburn, du moins pour la partie historique, est à l'avenant.

(18) *The Picture of Quebec*, 1829, p. 121.

Pour ce qui regarde la légende du *Chien d'Or*, M. Cockburn se fia à M. Bourne et il reproduisit presque verbatim dans son *Quebec and its environs* le texte de la légende donnée par le naïf ministre. On a donc eu tort de prendre au sérieux la version du lieutenant-colonel Cockburn puisqu'elle n'était que la réédition de la *blague* inventée ou trop facilement acceptée par l'auteur de *Picture of Quebec*.

Il ne faut pas trop blâmer MM. Bourne et Cockburn de leurs erreurs. A l'époque où ils écrivaient, nos écoles ne mettaient pas encore de manuels entre les mains des enfants pour apprendre l'histoire de leur propre pays. Nous ne pouvons exiger des étrangers de connaître mieux notre histoire que nos nationaux eux-mêmes!

Le récit de Auguste-S. Soulard

Auguste-S. Soulard, né à Saint-Roch-des-Aulnaies, le 13 mars 1819, fut un des talents les plus prometteurs de sa génération. Admis au barreau le 27 juin 1842, il s'établit à Québec. Encore étudiant en droit, Soulard avait songé à fonder une revue littéraire, le *Journal des familles*, qui devait compter au nombre de ses collaborateurs F.-X. Garneau, F.-M. Derome et quelques autres littérateurs de talent. Le prospectus seul parut. Avocat, M. Soulard continua à s'occuper de littérature. La maladie le força bientôt à se retirer dans sa paroisse natale où il décéda le 27 juin 1852, à l'âge de 33 ans.

Les poésies de Auguste-S. Soulard recueillies par le *Répertoire national* de Huston marquent un talent réel.

C'est dans le *Canadien* du 20 novembre 1839, sous les initiales A.S.S., que M. Soulard publia sa version de la légende du *Chien d'Or*.

« A deux pas de la porte Prescott, à l'extrémité de la rue Buade, on voit, à gauche, une maison à grandes dimensions, et au-dessus des enseignes de son locataire (un libraire), on remarque un relief représentant un chien rongant un os, avec l'inscription suivante:

Je suis un chien qui ronge l'os,
En le rongant je prends mon repos.
Un jour viendra qui n'est pas venu,
Que je mordrai qui m'aura mordue.

1736

« M. Philibert était le propriétaire de cette maison et l'occupait en 1736. Possesseur d'une fortune considérable, il coulait des jours sereins et tranquilles, dans la société d'une jeune et aimable femme, unie à lui depuis quatre ans.

« Un joli enfant fruit de leur union, déjà dans sa deuxième année, augmentait la somme de leur bonheur, quand le ciel jaloux lui suscita des ennemis qui envenimèrent ses actions les plus naturelles et les plus indifférentes, et lui attirèrent la haine d'un gentilhomme nommé de Repentigny.

« Les amis de ce gentilhomme redoutaient son caractère violent, mais au demeurant il était le plus honnête garçon du monde.

« Une dispute s'éleva entre eux deux et ils s'oublièrent au point de se dire des injures réciproquement devant la porte de Philibert. Un démon, sous la figure d'une femme, souffla aux oreilles de Repentigny qu'il portait une épée en vain, s'il endurait de pareilles injures. Cela produisit un effet électrique. Il fixa sur Philibert un regard où se peignait toute sa fureur, tandis que sa main, égarée par le crime, saisissait son épée; il l'arrache de son fourreau, la plonge dans le coeur de Philibert, la retire ensanglantée . . . et s'enfuit. Celui-ci ne s'attendait pas à une telle attaque; atteint d'un coup mortel, il n'eut que le temps de tourner ses derniers regards vers sa demeure, comme pour recommander sa vengeance à son fils, et tomba nageant dans son sang, sur la petite élévation où il y a des marches à présent.

« Ses amis dérobèrent de Repentigny aux poursuites de la justice, et lui procurèrent les moyens de passer dans un pays étranger.

« Madame Philibert, restée dans la plus profonde affliction, conçut dès lors et inspira à son enfant un esprit de vengeance qui causa leur second malheur. C'est pour cet enfant, qui commençait à

bégayer le nom de son père, que le Chien d'or et l'inscription furent mis à la maison de 1736.

« Vingt années s'écoulèrent consacrées par le fils à de sérieuses études, adoucies par toute l'affection d'une mère; pendant ce temps, le deuil et les regrets avaient toujours veillé dans la maison de Philibert. Elles parurent longues au jeune Philibert, comme la veille d'un jour ardemment désiré; mais la mère en vit approcher le terme avec chagrin; elle aurait tout sacrifié pour épargner des dangers à son fils. A vingt-deux ans le jeune Philibert donnait les plus belles espérances.

« A quelques jours de là, une femme sur le retour de l'âge et visiblement affaiblie par le chagrin, reconduisait au port son fils unique partant pour la France et volant à la recherche de l'assassin de son père. A voir les larmes qui accompagnaient les adieux de Mme Philibert à son fils et toute son émotion, l'amour maternel devait subir les plus grandes épreuves. Elle ne quitta la place de l'embarquement que quand le vaisseau qui portait son fils eut disparu à ses yeux, et revint, accablée des plus tristes pressentiments, à sa demeure, d'où elle n'est plus sortie.

« Dix mois après le départ du jeune Philibert, sa mère malade respirait à la fenêtre le bon air du printemps, et son oeil cherchait dans la foule qui se pressait devant elle, les traits de son fils, lorsqu'elle reçut une lettre. Elle l'ouvre et y lit, hélas! qu'après maints voyages sans fruit, son fils avait enfin découvert la retraite de Repentigny, qu'ils avaient croisé l'épée et qu'il avait succombé! Pauvre Philibert »⁽¹⁹⁾.

La version de M. Hawkins

Benjamin Sulte et sir J.-M. Lemoine ont tour à tour rendu justice à la mémoire de M. Alfred Hawkins, Anglais de naissance mais

(19) *Le Canadien*, 20 novembre 1839, article signé A.S.S.

qui devint Canadien, l'auteur du premier livre de valeur publié sur la ville de Québec. Le *Hawkins Picture of Quebec with Historical Recollections*, publié en 1834, sans être une oeuvre parfaite, est tout de même un livre où la glorieuse histoire de la vieille capitale est mise en lumière avec talent et justice.

Sir J.-M. Lemoine écrivait, en 1890, que l'oeuvre de M. Hawkins au début et longtemps après sa publication ne fut pas appréciée à sa valeur, excepté de quelques connaisseurs. La postérité a bien vengé M. Hawkins: aujourd'hui, une bibliothèque publique américaine ou canadienne qui ne pourrait mettre à la disposition de ses lecteurs le *Hawkins Picture of Quebec* serait considérée comme une bibliothèque singulièrement incomplète.

M. Hawkins avait été aidé dans son travail par le renommé bibliophile et antiquaire G.-B. Faribault. Nous pouvons supposer que c'est M. Faribault qui fournit à M. Hawkins les éléments de sa légende sur le *Chien d'Or*.

Au sujet du Freemason's Hall qui portait sur sa devanture l'énigmatique inscription:

Je suis un chien qui ronge l'os
En le rongeant je prends mon repos
Un temps viendra qui n'est pas venu
Où je mordrai qui m'aura mordu.

M. Hawkins tente d'expliquer l'origine de ces vers vengeurs.

M. Philibert, dit-il, avait sa maison et sa résidence dans la maison aujourd'hui connue sous le nom de Freemason's Hall au temps où M. Bégon était intendant de la Nouvelle-France. Celui-ci avait été marchand à Bordeaux avant de passer à Québec et des difficultés s'élevèrent plus tard entre lui et M. Philibert. Le marchand ne pouvant obtenir justice pour les injustices, réelles ou imaginaires dont il était la victime de la part de son puissant ennemi, fit placer la célèbre inscription:

Je suis un chien qui ronge l'os

sur sa maison.

M. Bégon jura de se venger de cette inscription à son adresse et, un jour, un officier de la garnison, ami de l'intendant, M. de R., se rendant à la basse ville, rencontre Philibert en face de sa maison, et lui passe son épée au travers du corps. L'auteur de ce crime prit la fuite et se rendit en pays étranger. Mais un attentat aussi cruel ne pouvait être oublié par les parents de la victime. Un de ses frères qui vint à Québec pour recueillir sa succession apprit que M. de R. servait comme officier dans les Indes françaises. Il le rejoignit à Pondichéry, le provoqua en duel et le tua⁽²⁰⁾.

Telle est la légende qu'on raconta à M. Hawkins. Inutile de dire qu'il n'y a à peu près rien de vrai dans cette histoire si ce n'est le meurtre de M. Philibert par M. de R. ou de Repentigny.

Les vers de F.-R. Angers

François-Réal Angers, père de sir Auguste-Réal Angers, était non seulement un avocat de grand talent mais un littérateur qui aurait fait sa marque si sa profession lui avait laissé un peu plus de loisirs. La poésie et les problèmes d'histoire occupaient M. Angers dans ses courts moments de repos.

Dans ses courses fréquentes à la basse ville de Québec, M. Angers voyait sur la façade de la vieille maison de la rue Buade la mystérieuse inscription du *Chien d'Or* et elle lui suggéra les vers suivants :

Epigraphe sanglant d'un drame ensanglanté,
Aux parois de ses murs, quelle main t'a jeté?
Osas-tu, noble élan d'une vengeance active,
Sarcasme audacieux. défier l'oppresseur?
D'une épouse éplorée, es-tu la voix plaintive
Ou le cri d'un mourant qui demande un vengeur?

(20) *Hawkins Picture of Quebec*, p. 259.

Volcan des passions où la vertu s'abîme,
Vous, haine, jalousie, amour, cupidité,
Qui d'entre vous dicta cette page de crime?
L'on ne sait! L'oeuvre est là, le drame est attesté;
Vengeance, assassinat y doivent trouver place;
Philibert, meurt percé du fer d'un assassin
Qui fuit, mais au vengeur ne peut cacher sa trace;
Car le sang demandé ne le fut pas en vain.
Le temps n'ose frapper le Chien d'Or de son aile,
Il reste plus entier que le fait qu'il rappelle
Le drame est *du* roman qui voulait de l'effet,
Du vrai comme du faux à sa guise dispose;
Tandis qu'aux murs vieilliss gardant un sens comulet
L'énigme encore subsiste, et nous dit quelque chose⁽²¹⁾.

La ville de Pézenas

« Parmi les nombreux touristes canadiens qui circulent en France, dans la région comprise entre Carcassonne et Montpellier, il en est certainement peu qui se soient arrêtés dans la jolie ville de Pézenas.

« En général, l'on est pressé, et, en cours de route, on ne fait halte que dans les endroits classés.

« Et pourtant, combien jolie et intéressante est cette ancienne ville d'Etats, à 23 kilomètres de Béziers, capitale languedocienne du vin, et que dessert une route superbe! La campagne est admirable par sa fertilité et sa culture; le paysage, gai et souriant, estompé à l'horizon par la grande chaîne des Cévennes qui forme fond de tableau.

« Une ville d'Etats? Cela dit peu de chose aux gens mal renseignés sur l'ancienne organisation de la France avant la révolution de 1789.

« A une époque où la centralisation n'était point à l'ordre du jour, les grandes provinces s'administraient elles-mêmes, et les Etats composés des trois ordres: Noblesse, Clergé et Tiers Etat, avaient mission de régler et de voter les dépenses de la province. Lorsqu'en 1271,

(21) *Journal de l'Instruction Publique*, 1860, p. 73.

sous le règne de Philippe le Hardi, le Languedoc qui avait fait jusque là partie des Etats du Comte de Toulouse, fut réuni à la Couronne, le roi avait accepté les libertés et les franchises qui le régissaient.

« Les Etats, sous la présidence de l'Archevêque de Narbonne, se réunissaient donc, là où bon leur semblait, et pendant le cours des siècles, ils tinrent leurs assises — la première fois en 1456 — quarante-quatre fois à Pézenas avec quelques alternances à Montpellier et à Béziers. L'assemblée des Etats constituait la capitale politique du Languedoc.

« Naturellement, ces Messieurs des Etats amenaient avec eux une suite nombreuse, élégante et choisie. Pour les distraire un peu, pour les délasser, on faisait venir les musiciens et comédiens les plus renommés du royaume.

« Pézenas devint donc, par la force des choses, un centre intellectuel important, où tout ce qui comptait dans la noblesse et la bourgeoisie eut à coeur d'embellir la ville, d'y attirer des artistes, d'y édifier de beaux hôtels, de créer à l'entour de somptueux domaines.

« Le commerce y était en outre très prospère et Jacques Coeur y avait installé un comptoir. La vigne, cultivée sur les coteaux des environs, produisait un vin renommé; le marché des alcools y occupait une place de premier rang; en plus, la ville possédait des fabriques de draps de laine, des tanneries, et les eaux de la Peyne avaient, depuis l'époque de Pline le Jeune qui en fait mention dans ses écrits, la propriété de donner aux laines une blancheur éclatante et de leur rendre le plus beau lustrage.

« De grands personnages la visitèrent à différentes époques. Parmi eux, citons: Eléonore d'Autriche qui s'y arrêta quelques jours en allant à Toulouse. Enchantée de son séjour, la soeur de Charles-Quint y séjourna à nouveau, lors de son retour avec son mari, François Ier, escortés de toute la cour qui les accompagnait, Louis XIII y vint aussi, à la demande d'une députation qui se rendit à son devant lors

de son passage à Béziers. Anne d'Autriche, Louis XIV, Marie-Thérèse s'y rendirent à diverses reprises.

« Mais l'époque la plus brillante fut celle où le Connétable Anne de Montmorency, gouverneur du Languedoc, vint s'y établir dans son domaine de la Grange des Prés, qui devint plus tard propriété du Prince de Conti. Ce fut alors que Molière, le grand Molière, l'ironiste le plus profond de la littérature française, s'y installa avec sa troupe et donna en 1656, 1657, 1658, de superbes représentations à l'hôtel d'Alfonce et à la Grande des Prés. Il y déroula tout son répertoire devant un public raffiné et y joua, pour la première fois, le Médecin Volant.

« Citons encore, parmi les voyageurs de marque attirés vers cette ville: Richard Cromwell, fils du Protecteur de la République d'Angleterre; le Duc de Berwick, fils naturel de Jacques II. Sa femme y mourut le 14 janvier 1698. Enfin Massillon professa au Collège des Oratoriens, et ses sermons à la Collégiale de Saint-Jean y attirèrent les foules des environs.

« N'oublions point de mentionner aussi une personnalité qui a laissé une trace palpable de son passage. Lord Clive, gouverneur général des Indes, rentra en Europe fatigué par ses dures campagnes en Orient. A Montpellier, où il s'était rendu pour consulter un célèbre professeur de l'Université, il ne trouva pas à se loger. On lui conseilla alors d'aller s'installer tout proche de Pézenas dans une belle campagne et de s'y établir avec tout son monde. En grand seigneur, Lord Clive y tint table ouverte. Parmi son nombreux personnel, un de ses cuisiniers hindous avait la spécialité de faire des petits pâtés tellement prisés par ceux qui les goûtaient, que la recette en est restée dans le pays; et qu'aujourd'hui encore, cette gourmandise dont la réputation est justement méritée, est connue et appréciée à bien des lieues à la ronde »⁽²²⁾

(22) *B.R.H.*, article de Hubert Vitalis, 1932, p. 149.

Le Chien qui ronge l'os

Benjamin Sulte est, croyons-nous, le premier écrivain qui a signalé la parenté du *Chien qui ronge l'os* de Pézenas avec le *Chien d'Or* de Québec. Il écrivait en 1915 :

« Masers de Latude, dont la famille s'appelait Masers tout court, s'est rendu célèbre, sous le nom d'emprunt de Latude, par une série d'emprisonnements plus ou moins mérités, sous le règne de Louis XV. Il a même écrit ses mémoires, au temps de la révolution, ce qui n'a pas manqué de le rendre populaire, comme il le désirait. Le passage suivant nous intéresse.

« En 1765, notre aventurier comptait quarante ans d'âge et plusieurs arrestations, internements, etc. Cette fois on l'enferme à Bicêtre, près Paris. Autant fou que vagabond, il était bien chez lui dans un pareil asile. Il faut voir comment il envisage sa nouvelle capture :

« Entrant à Bicêtre je pris le nom de Jedors, faisant allusion à celui d'un chien placé au dessus de la citadelle d'une de nos vieilles villes, tenant entre ses pattes un os, avec ces mots : « Je me repose en rongant mon os, en attendant le jour où je mordrai celui qui m'a mordu. »

« Ce nom (Jedors) me rappelait sans cesse ma situation et, chaque fois que je le prononçais, ou que je l'entendais prononcer, le grincement de mes dents, le serrement de mon âme m'apprenaient que je n'attendais que le jour et l'occasion qui me conduiraient à la vengeance. »

« Le pauvre détraqué nous donne à entendre que le chien d'or signifie le chien dort, d'où : « je dors » et « Jedors ». Le mot « citadelle » est hors de propos : c'était une porte de jardin qui portait l'inscription et la forme du chien. Il y avait, en effet, dans ce dessin une manifestation de menace, un désir de vengeance que Latude pouvait s'assimiler, et, puisqu'il en parlait on pouvait croire à l'existence du chien.

« Je communiquai ce renseignement à l'*Intermédiaire des Cher-*

cheurs, de Paris, et le résultat ne se fit pas attendre. Voyez IV, 575; VI, 243, 340, 468 de cette publication. Je copie la réponse:

« Une notice écrite par Poncet (historien) sur Pézenas, antérieure à 1733, raconte que, en revenant des Observants, à la descente qui va à la ville, on trouve une porte bâtie depuis la catastrophe du pont sur laquelle est un chien en relief sur la pierre, couché sur ses pattes qui tiennent un os qu'il ronge. On lit au bas: 1561 et ces lettres capitales A. Z. R., avec les vers suivants:

Je suis un chien qui ronge l'os.
En le rongeant je prends repos.
Un temps viendra qui n'est venu
Où je mordrai qui m'a mordu.

« C'est évidemment l'inscription dont parle Latude et notons que ce fameux prisonnier était originaire de Montagnac près Pézenas, département de l'Hérault aujourd'hui, sur les bords de la Méditerranée. Né vers 1725, il avait dû se familiariser avec cette antiquaille dès son enfance.

« Poncet a recueilli la légende qui se rattachait au chien. Voici comment il s'exprime: « Le mur du jardin sur lequel est le chien est fort ancien, il existait en 1340. Par succession du temps, ce jardin passa à monsieur Delbousquet. Après sa mort, il fut vendu à Antoine Boyer, jardinier, puis il appartint à son fils Pierre qui m'a expliqué cette inscription.

« M. Delbousquet avait (vers 1650?) une métairie près de Saint-Simon. Il y avait là une superbe orangerie que M. le connétable découvrait du château de Pézenas. La trouvant de son goût, il la demanda à M. Delbousquet qui, par son silence, fit comprendre à ce duc qu'il ne voulait pas s'en défaire. Fâché d'un tel refus, le duc la fit enlever pendant la nuit. Le lendemain matin, le gentilhomme (Delbousquet?) voyant les vestiges de ce désordre, comprit que c'était l'effet d'un ordre du connétable. Ne pouvant se venger de ce sanglant affront, il fit sculpter un chien, avec l'inscription suivante: « Je suis un chien, etc. »

« Il ne nous appartient pas de critiquer favorablement ou autrement ce récit, mais je dirai que Boyer le fils, Boyer le père, puis Delbousquet, en reculant de 1720, par exemple, peuvent nous amener à 1650 qui serait la date de l'affaire de l'orangerie, ou même 1640, et ce serait aussi la date de la pose du chien sculpté. Le duc-connétable devait être un drôle envers qui la justice était impuissante mais puisqu'il se montrait aussi formidable, comment Delbousquet pouvait-il se permettre de le provoquer en affichant contre lui des menaces permanentes. Le duc ne pouvait-il pas faire briser la pierre du chien comme il avait subtilisé les orangers? De nos jours, une semblable inscription ne serait pas soufferte »⁽²³⁾.

Le chirurgien Thimothée Roussel

Le recensement de la colonie dressé dans l'été de 1666 ne mentionne que deux chirurgiens pour la ville de Québec, Jean Madry et Charles Dubois, et encore celui-ci ne figure-t-il que comme « chirurgien engagé » de Madry. L'année suivante, ou peut-être en 1668, un nouveau chirurgien venait s'établir à Québec, Thimothée Roussel, originaire de Notre-Dame de Montpellier. Roussel avait-il l'intention d'exercer sa profession de chirurgien en passant dans la Nouvelle-France? Le 3 septembre 1669, il achetait de Jean Charpentier dit Lapaille une habitation et une terre à la Canardière (Limoilou) au prix de 1400 livres. Le 31 mai 1683, il achetait une terre voisine de la sienne de Pierre Normand La Brière, ce qui lui donnait une ferme de 123 arpents.

En tout cas, si Roussel se livra d'abord à la culture de la terre, il ne tarda pas à exercer son état de chirurgien. Avec Jean Madry, il eut toute la clientèle de Québec et des environs, et, après la mort de son confrère, il devint véritablement l'Esculape en vogue de la capitale.

(23) *B.R.H.*, 1915, p. 270. Voir aussi la préface de Benjamin Sulte, seconde édition du *Chien d'Or*, Garneau, Québec, 1926, I, 9-20.

Les Ursulines réclamèrent ses services pour leurs élèves, et il fut le principal chirurgien de l'Hôtel-Dieu jusqu'à sa mort.

Roussel avait peut-être plus de science que Madry mais son caractère était détestable. Normand d'origine, mais transplanté à Québec au début de sa profession, il n'oublia jamais qu'il était de graine normande et il eut des difficultés avec à peu près tous ceux qui le coudoient. Les MM. Ahearn, dans leurs *Notes sur la médecine*, ont relevé quelques-uns de ses procès et ils n'ont point épuisé la matière, loin de là. Les bonnes Mères de l'Hôtel-Dieu eurent souvent à souffrir de ses sautes d'humeur, de ses contestations à propos de tout et à propos de rien mais elles enduraient ces tracasseries, le chirurgien rendait tant de services à leurs malades.

Le chirurgien Roussel décéda à l'Hôtel-Dieu de Québec et la Soeur Juchereau de Saint-Ignace raconte au sujet de ses funérailles une anecdote qui prouve bien que les morts ne sortent pas de leurs cercueils. Autrement, Roussel, qui, durant sa vie, avait tant aimé à soulever des différends, n'aurait pas manqué de faire une dernière chicane à la bonne supérieure du cloître.

Les règlements de l'Hôtel-Dieu défendaient de laisser sortir les corps de l'hôpital sans la permission de la supérieure. Cette règle était sage. Plus que partout ailleurs l'ordre et la discipline doivent régner dans les hôpitaux. Le notaire Chambalon, gendre du chirurgien Roussel, avait fait les arrangements pour ses funérailles qui devaient avoir lieu à la cathédrale. Il avait été informé de ce règlement mais il négligea de s'y conformer. Comme son beau-père, il se croyait au-dessus des règlements.

Le jour fixé pour les funérailles, le clergé et un bon nombre de citoyens attendaient à la porte de l'Hôtel-Dieu pour conduire le corps à la cathédrale, et M. Chambalon, par entêtement, ne s'était pas encore exécuté.

La supérieure de l'Hôtel-Dieu, devant tant de mauvaise volonté, résolut de faire respecter les droits de sa communauté et elle ordonna de fermer à clef la porte de l'hôpital.

On était en hiver et le froid était intense. Après un quart d'heure, peut-être plus de retard, les assistants qui sentaient les piqures du froid protestèrent si fortement auprès de M. Chambalon que, tout penaud, il se rendit auprès de la supérieure pour obtenir la permission exigée.

Le service funèbre à la cathédrale fut quelque peu retardé mais le bon notaire Chambalon reçut ce jour-là une leçon qui lui fut peut-être profitable.

La maison de Roussel

Le chirurgien Roussel habita d'abord sa terre de la Canardière, puis, pour se rapprocher de ses malades, il loua une petite maison de la rue des Pauvres, près de l'Hôtel-Dieu, où ses devoirs de chirurgien l'appelaient tous les jours.

Un peu plus tard, Roussel, dont la clientèle augmentait et qui retirait des revenus plus élevés, décida de se loger plus convenablement. Le 3 septembre 1673, par acte reçu par le notaire Becquet, il achetait de la fabrique de Québec un emplacement de quarante-six pieds de front sur trente-deux pieds de profondeur, sur le côté sud de la rue alors connue sous le nom de Notre-Dame et qui devait prendre un peu plus tard le nom de rue Buade. L'endroit était encore connu sous la désignation de fort des Hurons parce que ces Sauvages y avaient élevé leurs cabanes pour y passer l'hiver de 1666-67. Le même jour, M. Roussel faisait l'acquisition de l'emplacement voisin du sien, au nom de Jacques de Chambly, capitaine au régiment de Carignan, alors absent du pays. Cette nouvelle concession avait trente-quatre pieds de front sur trente-six pieds de profondeur. Chose étrange, Roussel bâtit sa maison sur le lot acheté pour M. de Chambly au lieu de la placer sur son propre emplacement. Mais ceci ne portait pas à conséquence puisque M. de Chambly lui fit don de son terrain par acte du 16 mars 1683. Par des acquisitions subséquentes, M. Roussel

se trouva propriétaire de presque tout le vaste terrain où s'éleva plus tard le Bureau de poste de Québec.

Mais la famille du chirurgien augmentait presque chaque année. Marié deux fois, il eut quinze enfants. Sa famille se trouva bientôt à l'étroit dans sa nouvelle maison de la rue Buade. Un agrandissement se trouva nécessaire et il y fit ajouter un corps de logis un peu plus tard⁽²⁴⁾.

Une explication plausible

Il est établi de façon indiscutable que la mort tragique du sieur Jacquin dit Philibert n'a eu aucun rapport avec l'inscription mystérieuse placée sur sa maison. Peut-on croire, en effet, qu'on aurait demandé vengeance en 1736 pour un meurtre commis douze ans plus tard, en 1748!

Comment expliquer alors l'émigration de cette inscription de Pézenas, ville de France, à Québec?

À défaut de preuves documentaires, veut-on nous permettre une explication qui nous paraît fort plausible?

Aujourd'hui, quand on construit un édifice public quelconque on pratique une cavité dans la pierre de fondation et on y dépose des journaux, des pièces de monnaie, des renseignements de toutes sortes sur le monument qu'on édifie. Jadis, en France surtout, on procédait autrement. On plaçait sur la façade des édifices publics et même des maisons d'habitation un emblème religieux ou politique, une sentence, le nom du propriétaire et, souvent, une simple date, celle de la construction. Cette coutume passa de la vieille France dans notre pays. On a conservé les armes de l'Ordre de Malte placées sur une dépendance du château Saint-Louis par le gouverneur de Montmagny, chevalier de Malte. La chapelle des Récollets bâtie à la haute ville de Québec en 1696, portait également une inscription latine relative à sa construction. On a discuté longtemps sur l'inscription placée sur son

(24) P.-B. Casgrain, *La maison du « Chien d'Or » à Québec.*

manoir par Robert Giffard, premier seigneur de Beauport, et qui fut retrouvée presque deux siècles plus tard. L'église Notre-Dame des Victoires, à la basse-ville de Québec, eut aussi son inscription dès sa construction. Les particuliers plaçaient aussi des inscriptions, des noms, des dates, etc., sur la façade de leurs maisons. M. E.-Z. Massicotte a signalé l'inscription mystérieuse placée sur la maison Desmarchais à Notre-Dame-de-Grâce, près Montréal, en 1723.^(24a) Nous pourrions citer plusieurs cas semblables à travers toute la colonie, sous le régime français.

Le chirurgien Roussel, nous l'avons vu, était originaire de la ville de Montpellier qui n'est qu'à quarante-trois kilomètres de Pézenas. Avant de venir s'établir à Québec, M. Roussel a dû se rendre souvent à Pézenas qui était alors une ville d'une plus grande importance qu'aujourd'hui. L'inscription placée sur sa propriété par le sieur Delbousquet dût attirer son attention comme elle intriguait tous les étrangers de passage dans la ville.

Roussel, en fils bien né, n'oublia pas son pays natal, et, en 1736, quand il agrandit sa maison de la rue Buade, il voulut y placer un motif qui rappelait son cher pays d'origine. Le chien qui ronge son os avec son inscription originale revinrent dans sa mémoire et il décida de placer le tout sur sa maison. On a remarqué que l'inscription de Québec différait quelque peu de celle de Pézenas.

Celle de Pézenas est correcte et parfaite au point de vue de la versification.

Je suis le chien qui ronge l'os .
En le rongeant, je prends repos
Un temps viendra qui n'est venu
Où je mordrai qui m'a mordu.

Celle de Québec, au contraire, est fautive.

Je suis un chien qui ronge l'os
En le rongeant je prends mon repos
Un temps viendra qui n'est pas venu
Où je mordrai qui m'aura mordu.

(24a) Voir *Les Cahiers des Dix*, No 4, 1939, pp. 157, 158.

Cette dernière version prouve tout simplement que Roussel avait mal lu la pièce originale ou que, ne l'avant pas copiée, elle s'était effacée quelque peu dans sa mémoire avec le recul des années.

A ceci, on nous répondra peut-être: — L'inscription de Québec porte un millésime: 1736. Ce qui indiquerait qu'elle fut plutôt mise en place par Jacquin dit Philibert puisqu'il avait fait l'acquisition de la maison Roussel en 1734.

Pour nous, l'inscription avec le chien qui ronge l'os fut placée sur la façade de la maison Roussel dès avant 1683! Elle ne contenait alors que le chien et le quatrain fameux.

En 1736, Jacquin dit Philibert ajouta un corps de logis à son acquisition. C'est alors qu'il fit ajouter le millésime 1736 au-dessous du chien qui ronge l'os et les vers vengeurs.

Nicolas Jacquin dit Philibert fit plus. Sur une autre pierre placée à une extrémité de la maison qu'il avait ajoutée à l'habitation bâtie par Roussel, il fit graver les mots:

Nicolas Jaquin
dit Philiber
M'a posée le 26 août
1735⁽²⁵⁾

Nous voulons bien concéder que le chirurgien Roussel était chicanier, plaideur, désagréable à tous ceux qui venaient en contact avec lui, mais nous n'avons aucun indice que, pendant son séjour de plusieurs années à Québec, il ait eu un différend avec un de ses concitoyens qui l'aurait porté à placer une inscription aussi vindicative sur sa maison.

Encore une fois, le Chien qui ronge l'os n'était qu'un souvenir du pays natal.

(25) Cette pierre fut retrouvée, le 17 mai 1871, par un ouvrier du nom de Antoine Perrin, qui travaillait à la démolition de l'ancienne maison de Jacquin dit Philibert. Qu'est-elle devenue?

Le Free Mason's Hall

La maison bâtie par Roussel puis habitée par Jacquin dit Philibert quoiqu'elle ait donné naissance à une légende absolument fausse n'en a pas moins été un monument intéressant du vieux Québec. Poursuivons son histoire jusqu'à sa démolition en 1871, pour faire place au Bureau de poste de la haute ville.

La veuve Jacquin dit Philibert, devenue l'épouse de Bernard de Cardeneau, et les enfants issus de son premier mariage ne s'entendant pas sur le partage de la succession de leur mari et père, la difficulté fut soumise à la Cour Militaire établie par Murray et celle-ci ordonna la vente par licitation de la maison bâtie par Roussel et agrandie par Jacquin dit Philibert. Elle fut adjugée le 12 mars 1764, à Nicolas Jacquin dit Philibert fils.

Le 22 août 1768, par acte reçu par le notaire Saillant, Nicolas Jacquin dit Philibert, probablement à la veille de laisser le pays, vendait sa propriété à François Dambourgès, bourgeois, demeurant en la basse-ville de Québec.

M. Dambourgès, qui avait été un négociant à l'aise, vint en difficultés financières, et, à la demande d'un de ses créanciers, M. Charles Berthelot, la Cour des Plaidoyers Communs, par son jugement du 27 septembre 1771, ordonna la vente de la maison. Elle devint alors la propriété de Jean Renaud et autres créanciers de M. Dambourgès.

Ceux-ci, ne se souciant pas de la garder, la mirent en vente, comme nous le voyons par une annonce de la *Gazette de Québec* de juillet 1775. Elle était alors occupée par Miles Prentice, ancien soldat de Wolfe, qui y tenait une hôtellerie assez achalandée. Prentice se rendit acquéreur de la propriété par acte de J. Panet du 16 mai 1777. Prentice était un des hauts-gradés de la franc-maçonnerie à Québec et sa maison devint le lieu de réunion des deux ou trois loges de la capitale.

Prentice fut inhumé à Québec le 11 juin 1787, et sa veuve Jannet Pringle vendit sa maison le 17 septembre 1787, par acte reçu par

MM. Panet et Berthelot, à un syndicat formé parmi les frères franc-maçons. La maison prit dès lors le nom de Free Mason's Hall qu'elle conserva pendant plusieurs années.

Mais le syndicat en question fut dissout peu après et, le 22 août 1796, la maison Roussel changeait encore une fois de propriétaire. Elle fut achetée par Andrew Cameron, négociant (acte de Chas Stewart).

Mais la maison Roussel jouait de malheur. Vendue par autorité de justice le 27 septembre 1804, elle fut achetée par le riche négociant George Pozer (acte de Joseph Planté, 3 novembre 1804).

De George Pozer, elle passa à son légataire universel, George Alford. C'est ce dernier qui la vendit au gouvernement du Canada le 6 septembre 1853 (acte de J.-B. Trudel).

C'est en 1871 que l'ancienne maison de Jacquin dit Philibert, devenue le Free Mason's Hall puis le Bureau de poste, fut démolie pour faire place au Bureau de poste actuel dont la pierre angulaire fut posée le 17 juillet 1871⁽²⁶⁾.

William Kirby

La légende du *Chien d'Or* était vaguement connue avant la publication du *Chien d'Or* de William Kirby. Les citoyens de Québec passaient et repassaient tous les jours devant la vieille maison de la rue Buade habitée par le sieur Jacquin dit Philibert sans se préoccuper de la mystérieuse inscription qui ornait sa façade. Elle ne leur disait rien. On s'accoutume aux paysages qu'on a continuellement sous les yeux et on finit par les regarder sans pour ainsi dire les voir. C'est le roman de Kirby qui a réveillé les Québécois de leur somnolence et contribué à répandre la belle légende au Canada et aux États-Unis. Aujourd'hui, bien peu de touristes partent de Québec sans aller jeter un coup d'oeil sur le *Chien d'Or* et l'inscription qui l'a rendu fameux.

(26) P.-B. Casgrain, *La maison du « Chien d'Or » à Québec*.

Qui était William Kirby?

Né à Hull, dans le Yorkshire, en Angleterre, le 13 octobre 1817, William Kirby était le fils d'un pauvre tanneur, père de plusieurs enfants. Incapable de gagner la vie de sa famille dans son pays natal, le tanneur Kirby avait songé à émigrer au Canada. En 1832, à la veille de s'embarquer pour la terre promise, le choléra se déclara au Canada, et Kirby et les siens se dirigèrent vers les Etats-Unis.

Mais un attrait mystérieux attirait le jeune William Kirby vers le Canada et, en 1839, il passait la frontière avec l'intention de créer sa vie dans un pays britannique. Après de courtes visites à Toronto, Montréal et Québec, Kirby s'achemina vers Niagara-sur-le-lac où devait s'écouler le reste de son existence.

A Niagara, Kirby exerça le métier de tanneur, mais ses études commencées en Angleterre et perfectionnées aux Etats-Unis, lui permettaient d'ambitionner un rôle plus brillant dans la société. Il fit l'acquisition du *Niagara Mail* qu'il rédigea avec talent et vigueur pendant quelques années. Ses services politiques le firent apprécier du gouvernement du Canada qui lui confia la charge relativement importante de percepteur des douanes à Niagara.

Kirby, tout en remplissant ses devoirs officiels avec ponctualité, put se livrer dès lors à ses études littéraires et poétiques.

La littérature canadienne doit à William Kirby des poèmes, des romans, des ouvrages historiques, des études politiques et sociales, etc., etc., qui n'ont pas tous la même importance mais qui ont été remarqués et reçus avec faveur par le public.

William Kirby décéda à sa résidence de Niagara le 23 juin 1906, à l'âge de 89 ans.

M. Kirby était un homme de foi et de pratique religieuses qui firent l'admiration et l'édification de ses concitoyens. Près du banc qu'il occupait dans l'église Saint-Marc de Niagara, on a placé une tablette commémorative où on note sa loyauté, son courage, ses vertus religieuses et autres.

C'est le seul monument élevé à la gloire de William Kirby. Mais

M. Lorne Pierce, écrivain et poète bien connu, lui a consacré un livre qui contribuera peut-être plus à faire connaître son talent et ses mérites qu'un monument d'airain ou de pierre. Le livre, en effet, se perpétue à travers les siècles tandis que les monuments des places publiques ont une existence relativement courte.

Dans son livre, *William Kirby, the Portrait of a Tory Loyalist*, publié à Toronto, en 1929, M. Lorne Pierce, qui a eu accès à tous les papiers laissés par M. Kirby, nous fait connaître l'écrivain dans sa vie privée comme dans sa vie publique. M. William Kirby avait ses petits défauts comme tous les humains mais il était foncièrement honnête, sincère dans ses opinions et loyal au pays qui l'avait vu naître comme à son pays d'adoption qu'il servit jusqu'à son dernier souffle avec une fidélité qui ne se démentit jamais.

Comment naquit le roman de Kirby

En 1839, William Kirby, avant de s'établir définitivement à Niagara-sur-le-lac, fit un court séjour à Québec. Il avait fait le trajet de Montréal à Québec à bord du steamer *Lady Colborne*. Il avait l'intention de se retirer à l'hôtel Payne, sur l'Esplanade, mais comme toutes les chambres étaient occupées, il se rendit à l'hôtel Albion, côte du Palais. Il visita la ville en compagnie de l'honorable John Neilson. Celui-ci ne manqua pas de lui montrer l'inscription du *Chien d'Or* mais ne put lui donner aucune explication sur son origine. M. Kirby ne se doutait pas alors que près d'un demi-siècle plus tard ce *Chien d'Or* qu'il venait de regarder d'un oeil distrait, lui donnerait la renommée.

En 1865, M. Kirby revenait à Québec dans l'intérêt de la municipalité de Niagara qui avait un projet de loi à soumettre au gouvernement dont le siège était dans la vieille capitale.

Mais laissons M. Kirby raconter à son ami sir James-M. Lemoine son séjour à Québec en 1865. Il lui écrivait en 1879 :

« I happened to be in Quebec in 1865, my business being to

attend to a bill there pending in Parliament. I bought one of your *Maple Leaves* and the account you gave of the *Chien d'Or* took my fancy very much.

« Sulte and I were sitting in the window of the St. Louis Hotel one day, and I spoke to him about the story and wanted him to write it out and jestingly that if he would not write a novel on it, I would.

« Sulte did not take the fancy and I thought no more about it, until my return home when I found the *Chien d'Or*, striking like a . . . to my imagination . . . and I wrote the story as I got time »⁽²⁷⁾.

As I got time, disait M. Kirby à sir James-M. Lemoine. Ceci ne veut pas dire que le *Chien d'Or* se fit en quelques semaines, en quelques années. Les devoirs officiels de M. Kirby prenaient à peu près toutes ses journées. Il ne travaillait que le soir à son roman. De plus, il ne lui était pas aisé de se documenter. Il eut recours à ses amis, sir James-M. Lemoine et Benjamin Sulte qui lui fournirent à peu près toutes les indications historiques dont il avait besoin. Bref, il ne travailla pas moins de douze années à mettre le *Chien d'Or* à point.

Mais un autre contretemps devait survenir.

William Kirby avait le souci de la couleur locale, de la vraisemblance, de la vérité en autant que le permet la trame d'un roman historique. Il voulut soumettre son manuscrit définitif à Benjamin Sulte. Il fit un paquet de tous ses feuillets et envoya le précieux colis à M. Sulte à Ottawa.

Des semaines et des semaines s'écoulèrent et M. Sulte ne donnait aucun signe de vie, ce qui était anormal chez lui car il répondait sur le champ, d'ordinaire, à ceux qui lui écrivaient.

M. Kirby, inquiet, demanda à son ami ce qu'il pensait de son manuscrit. Sulte répondit tout de suite qu'il ne l'avait pas reçu.

Désappointement et consternation de l'auteur qui n'avait que cette seule copie de son *Chien d'Or*. Les démarches faites auprès des postes ou des messageries ne donnèrent aucun résultat.

(27) *La Revue Canadienne*, 1886, p. 85.

Ce n'est que plusieurs mois plus tard que M. Kirby trouva son colis dans une armoire de son bureau. Par une distraction assez fréquente chez les gens de lettres, il avait déposé dans cette armoire le colis qu'il destinait à M. Sulte. Cette fois, dit M. Sulte, le colis ne fit qu'un saut de l'armoire chez les éditeurs⁽²⁸⁾.

Le *Chien d'Or* fut publié par les éditeurs Lowell, Adam Weason and Co., à Rouse's Point, état de New-York, en 1877. Depuis, des douzaines d'éditions du *Chien d'Or* ont remplacé l'édition originale.

Les personnages du Chien d'Or

Peu de romans réunissent autant de personnages ou d'acteurs que le *Chien d'Or* de Kirby. On en compte plus de cent. Quelques-uns prennent part à l'action du commencement à la fin du roman. D'autres y apparaissent de temps en temps. La plupart, toutefois, ne font qu'une courte apparition. L'auteur, il est facile de s'en rendre compte, voulait donner une peinture fidèle des dernières années du régime français au Canada. Il lui fallait faire connaître le monde officiel, la classe militaire, la vie des familles nobles, les coutumes et la manière de vivre du peuple, etc., etc. De là, cette affluence de personnages du commencement à la fin du livre.

En réalité, M. Kirby aurait pu conduire son action avec une quinzaine d'acteurs, mais le lecteur aurait été privé de quelques douzaines de scènes intéressantes, de tableaux fidèles de la vie de nos ancêtres.

Les acteurs principaux du *Chien d'Or* sont Amélie de Repentigny, Angélique des Méloizes, Pierre Le Gardeur de Repentigny, le colonel Pierre Philibert, le bourgeois Philibert, l'intendant Bigot, Caroline de Saint-Castin, la Corriveau, et peut-être une couple d'autres.

Citons parmi les personnages qui figurent dans le *Chien d'Or*

(28) Gérard Malchelosse, *Cinquante-six ans de vie littéraire*, p. 18.

pour orner ou embellir le récit: le gouverneur de la Galissonnière, le professeur Peter Kalm, Mgr de Pontbriand, M. Rigaud de Vaudreuil, le chevalier de Beaujeu, MM. Coulon de Villiers, Coulon de Jumonville, Chaussegros de Léry, Charles de Beauharnois, Lacorne de Saint-Luc, Juchereau de Saint-Denys, le chevalier Le Mercier, M. de Péan, M. de Vergor, Duval de Saint-Rémy, Lebeuf, le comte de Lusignan, Céloron de Blainville, Le Gardeur de Saint-Pierre, le chevalier des Méloizes, Monredan, Poulariez, Dalquier, de la Martinière, tous officiers des troupes de la marine.

Pour faire connaître les turpitudes et la vie scandaleuse de l'intendant Bigot, M. Kirby l'entoure de ses familiers les plus ordinaires, Joseph Cadet, Jean-Victor Varin, Jacques-Michel Bréard, le sieur Maurin, le sieur Descheneaux, Guillaume Estèbe, etc., etc.

Les dames de la bonne société du temps qui figurent dans le *Chien d'Or* sont mesdames Le Gardeur de Tilly, Grandmaison, Couillard, etc., etc. M. Kirby n'oublie pas les jeunes filles, presque toutes anciennes élèves des Ursulines, Hélène de Lotbinière, Louise de Brouage, Louis de Beaujeu, Hortense de Beauharnois, Charlotte de Muy, Louise Roy. Sir James-M. Lemoine affirme que Louise Roy, mentionnée ici, est lady Chapleau, née Marie-Louise King, qui fut élève des Ursulines de Québec.

M. Kirby donne aussi place à des personnages ecclésiastiques dans son roman. Outre Mgr de Pontbriand, on y voit figurer l'abbé François Picquet, le Père de Glapion, le jovial Père de Berey, la Mère Migeon de la Nativité, les Frères récollets Daniel et Ambroise, la Mère ursuline Esther Wheelwright, etc., etc.

Les autres personnages, répétons-le, n'entrent dans le roman que pour faire connaître certaines classes de la société canadienne. Tels le notaire ambulant Pothier dit Roben, le traversier Jean Le Nocher, le cuisinier Gabet, le canotier Jean Lamarche, l'hôtelier Menut, l'habitant Le Tardeur, le censitaire Tranchetot, etc., etc.

La trame du Chien d'Or

Deux intrigues se poursuivent simultanément dans le *Chien d'Or*: Angélique des Méloizes veut devenir la femme de l'intendant Bigot et, d'autre part, le colonel Pierre Philibert, fils du bourgeois Philibert, que Bigot veut éloigner du chemin de la Grande Compagnie, aime Amélie Le Gardeur de Repentigny, dont il veut faire sa femme.

Angélique des Méloizes n'aime pas Bigot. Ses préférences vont plutôt au bel officier Le Gardeur de Repentigny. Mais elle est ambitieuse, fière, orgueilleuse. Bigot est le deuxième personnage de la colonie et c'est la raison qui la pousse à devenir sa femme. Angélique des Méloizes, pour arriver à ses fins, ne néglige aucun moyen. Elle apprend que Bigot, viveur, sans scrupule, a ramené d'Acadie à son château de Beaumanoir, sur les hauteurs de Charlesbourg, la belle Caroline de Saint-Castin, fille du baron de Saint-Castin, qu'il a l'intention, probablement, d'épouser. Pour se débarrasser de cette rivale dangereuse, Angélique n'hésite pas à se mettre en rapport avec la Corriveau qui réussit à s'introduire au château de Beaumanoir et à empoisonner Caroline de Saint-Castin.

Le bourgeois Philibert, par sa richesse, ses entreprises nombreuses et heureuses, est devenu un dangereux rival de la Grande Compagnie organisée par Bigot pour faire sa fortune et celle de ses amis au détriment du roi de France. Il faut donc faire disparaître le bourgeois Philibert. Les amis de Bigot lui persuadent que l'officier Le Gardeur de Repentigny, caractère faible, ami du plaisir et du vin, est l'homme tout trouvé pour exécuter le coup qui fera de la Grande Compagnie la reine incontestée du commerce de la colonie. On fait boire Le Gardeur de Repentigny et un jour qu'il est ivre, l'officier rencontre le bourgeois Philibert sur la rue, lui fait une querelle et le tue. Mais Le Gardeur de Repentigny est le frère de Amélie Le Gardeur de Repentigny, celle que le colonel Pierre Philibert, fils du bourgeois tué par son frère, aime et veut épouser. Le meurtre commis par l'officier rend le mariage impossible entre sa soeur et le brillant colonel.

La jeune fille voit tous ses rêves s'évanouir, elle décide de s'enfermer dans le cloître des Ursulines. Mais l'épreuve a été trop forte pour elle. Elle meurt en présence de son fiancé qui a été admis au monastère avec les parents de la novice. Ceci, notons-le en passant, peut avoir un bel effet dans un roman, dans la réalité, c'est une impossibilité sinon une absurdité. M. Kirby, protestant et étranger aux coutumes des ordres religieux catholiques, est bien excusable d'avoir commis cette erreur qui dépare un peu son roman.

La traduction française du Chien d'Or

Dès l'apparition du *Chien d'Or*, en 1877, les propriétaires de l'*Opinion Publique*, le grand journal illustré de Montréal, s'étaient mis en rapport avec Benjamin Sulte pour en obtenir une traduction. Mais M. Sulte, occupé par sa besogne officielle et ses études historiques, ne put se rendre à leur désir.

Un peu plus tard, Louis Fréchette songea à traduire le *Chien d'Or* en français. Il en parla à M. Kirby et les négociations entre l'auteur et le poète se poursuivirent pendant quelques mois. M. Kirby avait alors l'espoir de publier une édition française du *Chien d'Or* à Paris et il croyait que les grands éditeurs de la ville lumière se chargeraient de faire traduire son roman par un écrivain français. M. Fréchette renonça donc à son projet de traduire le *Chien d'Or* dans la langue de Molière.

En 1883, l'honorable F.-X.-A. Trudel, propriétaire et directeur de l'*Etendard*, quotidien de Montréal, dans le but d'augmenter le nombre de ses abonnés, demanda à M. Kirby la permission de publier le *Chien d'Or* dans son journal. M. Kirby accepta la proposition de M. Trudel. Il s'agissait de trouver un traducteur. MM. Trudel et Fréchette étaient aux antipodes sur à peu près toutes les questions. C'est M. Fréchette, croyons-nous, qui avait popularisé le surnom de grand vicaire appliqué à M. Trudel par ses adversaires politiques. La prose de M. Fréchette dans les colonnes de l'*Etendard* aurait fait jeter les hauts

cris à la grande majorité de ses lecteurs. Il ne pouvait donc être question de lui pour traduire le *Chien d'Or*. M. Kirby connaissait les poésies de Pamphile Lemay et il admirait le talent du poète. C'est à M. Lemay que fut confié la traduction du *Chien d'Or*.

Sir James-M. Lemoine, qui n'avait peut-être pas été étranger au choix de M. Lemay comme traducteur du *Chien d'Or*, écrivait à M. Kirby, le 20 février 1885, que le poète venait de terminer sa traduction. Si je suis bien informé, ajoutait-il, M. Lemay a reçu \$400.00 pour son travail⁽²⁹⁾.

L'*Etendard* publia le *Chien d'Or* en 1886 et il fut mis en volume la même année.

Pamphile Lemay avait présenté le roman de Kirby aux lecteurs canadiens-français dans les termes suivants:

« Ce roman est un superbe hommage rendu aux ancêtres des Canadiens-français, et d'autant plus précieux qu'il vient d'un homme appartenant par le sang et les croyances à une nation qui fut l'ennemi séculaire de notre race. Mais il y a plus: nous avons trouvé dans ce livre une si riche collection de nos traditions nationales et religieuses, une peinture si vraie de nos mœurs et de nos coutumes canadiennes, un tableau si frappant et si complet de ce que présente notre histoire à cette époque mémorable (1748) que nous le croyons tout à fait propre à inspirer du goût pour l'étude de l'histoire du Canada et même à faire connaître une foule de traits qui, à la simple lecture de l'histoire, échappent à l'attention.

« Nos historiens ont donné le récit des événements de l'époque que rappelle M. Kirby, mais, lui, il en a, suivant nous, donné la physionomie. Combien de gracieux et touchants souvenirs, dans les ouvrages de tous ceux qui ont écrit sur le Canada, l'auteur du *Chien d'Or* a groupés tous ensemble, en les rattachant ingénieusement aux grands faits de notre épopée nationale!

« Nous avons voulu faire apprécier par nos littérateurs l'admi-

(29) Lorne Pierce, *William Kirby, the Portrait of a Tory Loyalist*, p. 377.

nable parti qu'un homme qui, pourtant, n'a ni notre foi. ni nos sentiments nationaux, et dont la langue maternelle est la langue anglaise, a su tirer d'une courte période de notre histoire.

« Quelles sources d'inspirations poétiques, quelle mine précieuse de faits et d'aventures chevaleresques, l'histoire du Canada ne met-elle pas à leur disposition! Quelle richesse inépuisable de matériaux il y a là pour édifier une littérature canadienne égale, sinon supérieure, à celle de tout autre peuple!

« Le livre de M. Kirby, bien qu'il soit loin d'être parfait au point de vue de l'idée religieuse, nous paraît offrir aux littérateurs catholiques du Canada et même de la France et d'autres pays, un enseignement remarquable et un exemple précieux. »

La publication du *Chien d'Or* dans l'*Etendard* fut un beau succès. Le nombre des abonnés du journal montréalais augmenta considérablement.

Depuis, la traduction française du *Chien d'Or* par Lemay s'est répandue dans tout le pays et a contribué à rendre la légende encore plus populaire.

Pierre-Georges Roy